CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE

RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU CONTRAT DE VILLE

angersloiremetropole.fr

angers loire métropole
communauté d'agglomération

Sommaire

1. **Contexte** …… 5

Objectifs du contrat de ville de l'agglomération angevine …… 6

Mise en œuvre opérationnelle des objectifs du contrat de ville …… 7
1. L'appel à projets annuel du contrat de ville …… 7
2. Un plan d'actions porté par les institutions …… 8
3. Une ingénierie au service des huit quartiers prioritaires …… 9

Inscription du contrat de ville dans les outils de planification stratégique du territoire : pour une approche intégrée …… 11

Gouvernance du contrat de ville et vie des instances de pilotage : pour une approche transversale des quartiers et des thématiques …… 12

Les habitants associés à la conception et à la mise en œuvre du contrat de ville …… 13

Observation, bilan annuel et évaluation du contrat de ville : une démarche au bénéfice de la mise en œuvre de la politique de la ville …… 17

Modalités d'élaboration du rapport d'activités 2016 …… 17

Les principaux chiffres du contrat de ville 2016 …… 18

Tableau de financement …… 19

2. **Rapport d'activités pour chacun des trois piliers du contrat de ville** …… 20

Pilier emploi et développement économique …… 22
Evolution de la situation dans les quartiers Politique de la ville
Compte-rendu des actions mises en œuvre au titre de l'emploi et du développement économique
Financements alloués via l'appel à projets sur le pilier emploi et développement économique
Bilan et perspectives

Pilier cohésion sociale …… 25
Compte-rendu des actions mises en œuvre au titre de la cohésion sociale
Financements alloués via l'appel à projets sur le pilier cohésion sociale
Bilan et perspectives

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain …… 28
Compte-rendu des actions mises en œuvre au titre du cadre de vie et renouvellement urbain
Financements alloués via l'appel à projets sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain
Bilan et perspectives

Lutte contre les discriminations …… 30

Jeunesse …… 31

Egalité Femmes-Hommes …… 31

3. **Rapport d'activités par quartier prioritaire** …… 33

Beauval – Bédier – Morellerie …… 33
Belle-Beille …… 34
Grand Bellevue …… 35
Grand-Pigeon …… 36
Hauts de Saint Aubin …… 37
Monplaisir …… 38
Roseraie …… 39
Savary …… 40
Interquartiers …… 41

4. **Rapport d'activités des conseils citoyens 2016** …… 42
Conseil citoyen du Grand Bellevue …… 42
Conseils citoyens angevins …… 45

1. Contexte

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose le cadre général de la politique de la ville. Elle vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté.

C'est une politique publique :

- Globale associant les dimensions urbaine, économique et sociale ;
- Contractuelle : le contrat de ville intercommunal engage 16 signataires pour la période 2015-2020 : l'Etat (services et opérateurs : le préfet, DASEN, la Caisse d'allocations familiales, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, la caisse de dépôts et consignations), la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, les Villes d'Angers et de Trélazé, le Conseil régional, le Conseil départemental, les bailleurs sociaux (Soclova, Angers Loire Habitat, Logi Ouest, Immobilière Podeliha, Adoma) ;
- Territorialisée : elle concerne 8 quartiers prioritaires des villes d'Angers et de Trélazé, concentrant une proportion importante de ménages vivant sous le seuil de pauvreté : Beauval-Bédier-Morellerie, Belle-Beille, Grand-Pigeon, Grand-Bellevue, Hauts-de-Saint-Aubin, Monplaisir, Roseraie, Savary.
- D'exception : les actions financées par la politique de la ville ont pour objectif de corriger des inégalités en apportant un « plus » par rapport aux actions et politiques de droit commun.

Le contrat de ville de l'agglomération angevine constitue, depuis 2015, le nouveau cadre d'action de la politique de la ville. Il doit permettre la mise en œuvre d'objectifs communs entre les différents signataires autour de 3 piliers (la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain) et de 3 objectifs transversaux (l'égalité femmes-hommes, la jeunesse, la lutte contre les discriminations).

Il a pour vocation de rassembler les différents contrats comme le NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine), les stratégies locales de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, les contrats locaux de santé, conclus par les collectivités avec leurs partenaires de la politique de la ville.

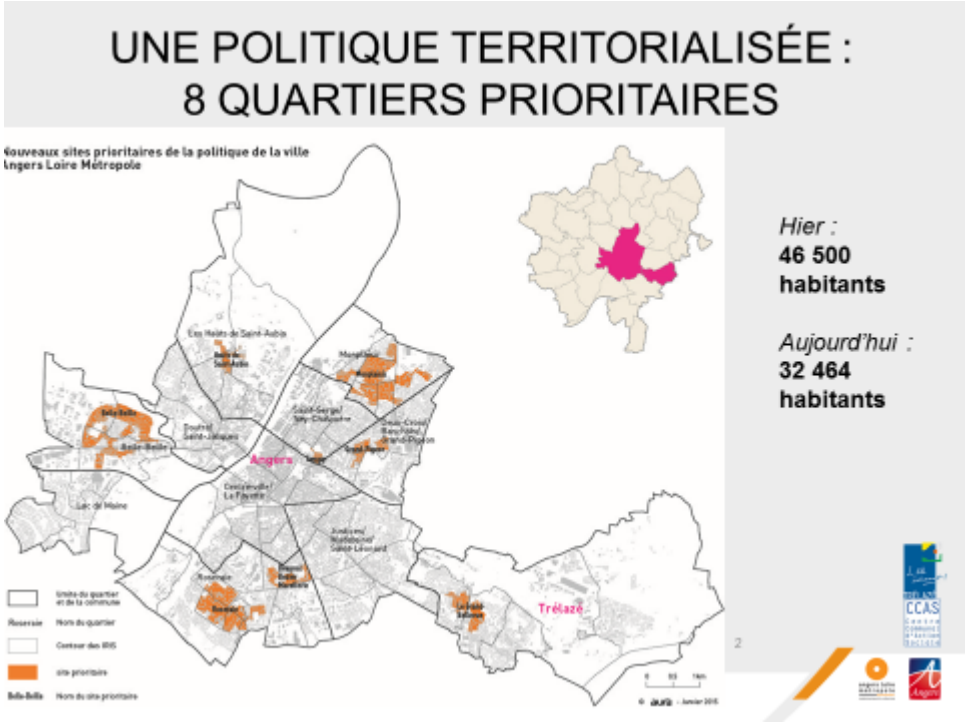

Objectifs du Contrat de ville de l'agglomération angevine

Issus des préconisations de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et basés sur des diagnostics croisés inter territoires, les piliers se déclinent par **enjeux**, **orientations stratégiques**, **objectifs opérationnels** et **types d'actions**. (cf. : contrat de ville page 36 à 44).

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les enjeux

- Valoriser les potentiels des habitants, de l'environnement économique et urbain pour valoriser l'image des quartiers à l'échelle de l'agglomération.
- Faciliter l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'insertion professionnelle, de formation et développer des actions innovantes.
- Créer dans les quartiers, les conditions favorables au maintien et au développement de l'activité économique et de l'emploi.

Les orientations stratégiques

- Promouvoir l'initiative économique
- Renforcer l'attractivité économique des quartiers
- Faciliter l'accès à l'emploi des habitants

PILIER COHESION SOCIALE

Les enjeux

- Réduire la pauvreté
- Favoriser l'égalité des chances

Les orientations stratégiques

- Réduire les inégalités
- Favoriser les solidarités entre les générations
- Renforcer le lien social et le vivre ensemble

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les enjeux

- Améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires

Les orientations stratégiques

- Mettre en œuvre la nouvelle politique de peuplement
- Finaliser les projets de renouvellement urbain
- Actualiser et mettre en œuvre des outils de gestion urbaine de proximité
- Décliner le schéma local de sécurité
- Décliner les orientations du projet stratégique local de la communauté urbaine notamment dans sa composante habitat.

Mise en oeuvre opérationnelle des objectifs du contrat de ville

La mise en œuvre opérationnelle des objectifs du contrat de ville passe par 3 leviers :

- Des actions qui peuvent être mises en place pour favoriser le raccrochage des quartiers prioritaires avec le reste de la ville, via un appel à projets annuel faisant l'objet de 2 programmations.
- Des actions qui interpellent directement le fonctionnement des pouvoirs publics comme la stratégie de peuplement, la lutte contre les discriminations, l'implantation d'activités économiques en cœur de quartiers prioritaires. Elles font l'objet du plan d'action que se sont fixés les signataires sur la durée du contrat 2015-2020.
- Des équipes dédiées au service des quartiers prioritaires.

1) L'appel à projets annuel du contrat de ville

Modalités de mise en œuvre :
L'appel à projets annuel du contrat de ville invite les associations, les bailleurs, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'ensemble des partenaires à se mobiliser dans le cadre de la politique de la ville en formulant des propositions d'actions.

Il a fait l'objet en 2016 de deux programmations organisées selon le calendrier suivant :

CALENDRIER

> **Bilan 2015**	> **25 janvier 2016**
1ère fenêtre :	**2ème fenêtre :**
> **Lancement appel à projets** : décembre 2015	> décembre 2015
> **Clôture dépôt :** 25 janvier 2016	> 26 mai 2016
> **Comité de pilotage** : 25 mars 2016	> 7 juillet 2016
> **Lettre de notification** : avril 2016	> août 2016

Pour répondre à l'appel à projets du contrat de ville, les porteurs de projet doivent formuler des projets qui s'inscrivent dans les axes prioritaires identifiés (entrées thématiques et/ou entrées territoriales), concernent et intègrent les habitants des quartiers prioritaires et viennent en complément du droit commun. Une attention particulière est portée aux projets qui sont construits par et/ou avec les habitants des quartiers prioritaires, favorisent la coopération entre acteurs du quartier, et recherchent la complémentarité avec les actions existantes dans les quartiers concernés.

Circuit d'instruction :

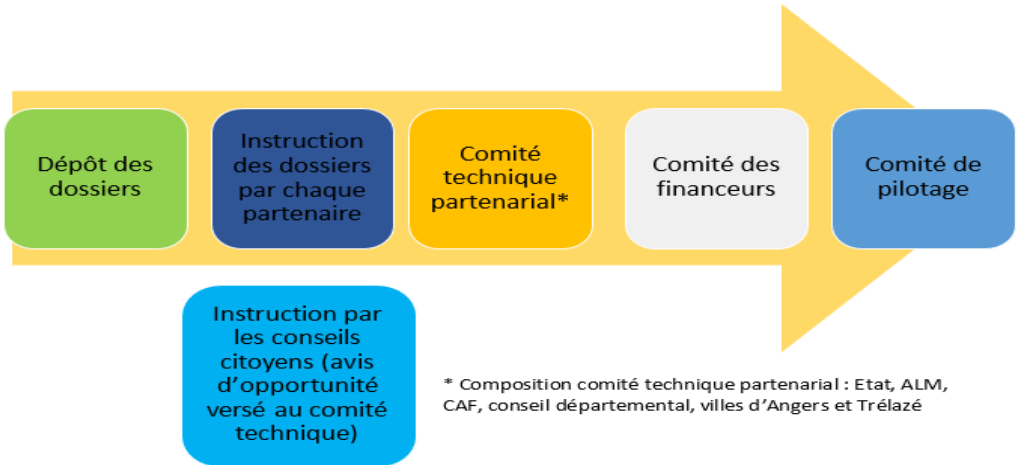

2) Un plan d'actions porté par les institutions

Le plan d'actions annuel est un des outils de mise en œuvre des décisions du comité de pilotage du contrat de ville. Il vient en sus de l'appel à projets annuel, est travaillé de façon partenariale, et se décline en pistes d'actions.

Principales actions menées au titre du plan d'actions 2016 :

Ateliers sur l'innovation menés par Social Planète (janvier 2016) : Social Planète a conduit 2 ateliers, pour outiller les porteurs de projet afin qu'ils développent des projets innovants. 5 porteurs de projet ont participé aux temps de travail ainsi qu'un chef de projet de la ville d'Angers.

- Les ateliers ont permis aux participants d'expérimenter des supports et méthodes de travail collaboratif, de découvrir des outils favorisant la créativité.

Adoption d'une nouvelle charte de gestion urbaine de proximité pour Angers :

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) se définit comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et vise à améliorer le cadre de vie et les services rendus aux angevins, par une meilleure coordination des gestionnaires des espaces et équipements du quartier, et une amélioration des interventions de chacun.

Afin de définir le cadre d'intervention commun et partenarial en matière d'amélioration du cadre de vie, la gestion urbaine de proximité a donné lieu à la définition d'un cadrage et d'orientations partagés par l'ensemble des partenaires, via l'adoption d'une charte de gestion urbaine de proximité. Une première charte a été adoptée en 2003 à l'échelle intercommunale, puis une seconde en 2011 à l'échelle de l'ensemble des 10 quartiers de la ville d'Angers. Une nouvelle charte fixe sur la période 2016-2020, pour l'ensemble des partenaires le cadre d'intervention commun suivant :

- La gestion urbaine de proximité est un moyen supplémentaire, qui s'ajoute aux actions de droit commun déclinées par l'ensemble des acteurs du cadre de vie sur le territoire.
- Elle concerne l'ensemble des 10 quartiers de la ville d'Angers, avec une priorité d'intervention sur les territoires faisant l'opération d'un projet de rénovation urbaine, d'une opération d'aménagement de grande envergure et/ou étant situé en quartier prioritaire.
- Elle a trois fonctions : anticipatrice, corrective, supplétive.
- La GUP fait l'objet d'une démarche coordonnée qui place les angevins au cœur du dispositif.
- La charte sera déclinée de manière opérationnelle via des plans d'actions.
- Sa mise en œuvre opérationnelle suppose la mobilisation des moyens de droit commun des différents partenaires impliqués dans la démarche, ainsi que la mobilisation de moyens propres à la GUP.

Protocole de préfiguration du nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU) : Angers est la 25ème ville de France à adopter ce nouveau programme de renouvellement urbain. Deux évolutions sont à noter par rapport au précédent Programme de Rénovation Urbaine (PRU) :

- La question de la mixité sociale est travaillée à l'échelle de l'agglomération, avec une réflexion visant à une meilleure répartition des logements sociaux entre les communes de l'agglomération.
- A Belle Beille, le projet urbain se veut innovant en matière d'environnement et de développement durable. A Monplaisir il y a un enjeu fort à ce que le NPRU permettre d'avancer sur la question de la réussite scolaire.

Au titre de la lutte contre les discriminations : l'État via le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a financé la réalisation d'un diagnostic. L'objectif était d'identifier les besoins et attentes des acteurs et habitants des 8 quartiers prioritaires de l'agglomération angevine en termes de lutte contre les discriminations liées à l'origine et au lieu de résidence.

Les éléments plus précis concernant ce diagnostic sont détaillés dans la partie « axe transversal » du présent rapport d'activité.

3) Une ingénierie dédiée au service des 8 quartiers prioritaires

Le contrat de ville de l'agglomération angevine comptait 15 signataires en 2015. L'année 2016 a été l'occasion d'élargir le partenariat : ADOMA, bailleur social, est devenu signataire du contrat et contribue ainsi à sa déclinaison opérationnelle.

L'Etat
Co-pilote du contrat de ville, avec l'établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine d'Angers Loire Métropole), l'État, représenté par le préfet, mobilise ses services pour la mise en œuvre de cette politique publique.

Rattaché au préfet de département, le délégué du préfet est chargé de coordonner l'action des services de l'État, de participer au renforcement de la présence de l'État dans les quartiers prioritaires. Il assure en particulier le suivi du contrat de ville, un rôle d'appui aux acteurs locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux, chefs de projets locaux, conseils citoyens…). Ayant un rôle de relais, d'information, il analyse la mise en œuvre des dispositifs de la politique de la ville et des politiques de l'État sur le quartier, pour chaque domaine de l'action publique. 3 délégués du préfet interviennent sur les territoires prioritaires de l'agglomération angevine.

Le bureau de la politique de la ville de la préfecture assure le pilotage administratif et financier des dispositifs de la politique de la ville (contrats de ville dont les programmes de réussite éducative, le dispositif adultes-relais, le dispositif égalité des chances) sur le département, pour les quartiers concernés.

La direction départementale des territoires (DDT) est chargée par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) de la mise en œuvre du programme national de renouvellement urbain. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

D'autres services et opérateurs de l'État sont associés à la mise en œuvre de la politique de la ville sur les territoires : direction de services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), agence régionale de santé (ARS), Pôle Emploi, etc…

Angers Loire Métropole
L'agglomération, communauté urbaine depuis le 1er janvier 2016, a une compétence en matière de politique de la ville. Angers Loire Métropole intervient essentiellement pour financer les actions liées à l'emploi et le développement économique.
La mission politique de la ville, service mutualisé entre l'agglomération et la ville d'Angers, travaille à la mise en œuvre, la coordination de la politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

La ville d'Angers
Chaque service thématique de la ville décline la politique publique municipale dont il a la charge sur l'ensemble du territoire angevin. Au titre de la politique de la ville, les services thématiques se mobilisent sur la programmation du contrat de ville, eu égard à leurs compétences et possibilités de financer les actions dans le cadre de l'appel à projets sur leurs crédits de droit commun.

Des pôles territoriaux implantés dans les quartiers prioritaires, assurent une fonction de veille et garantissent la cohérence et la complémentarité des projets du territoire, spécifiques à chaque quartier. Favorisant l'accès aux services publics de proximité pour les habitants, assurant une veille permanente des espaces collectifs, en lien étroit avec les interventions municipales et partenariales à l'échelle du territoire, ils sont les interlocuteurs des associations et sont responsables de la mise en place, de l'animation et du suivi des projets développés dans le cadre du contrat de ville.
Ils sont également garants du projet de quartier qui est, pour la ville, une priorité d'intervention dans le cadre de son projet d'administration rénovée et de participation des angevins à la vie municipale.

La mission politique de la ville, service mutualisé entre l'agglomération et la ville d'Angers, assure le pilotage et la coordination de la politique de la ville à l'échelle d'Angers Loire Métropole, et de la ville d'Angers.

La ville de Trélazé

C'est le centre communal d'action sociale qui coordonne le dispositif contrat de ville par l'intermédiaire d'agents administratifs et de chargés de mission thématiques.

Ils contribuent à la définition des orientations stratégiques et la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire, accompagnent les porteurs de projets (soutien financier, accompagnement individualisé…), et assurent la mise en œuvre, la complémentarité et la cohérence des projets développés sur le quartier du Grand-Bellevue.

Le département du Maine et Loire

A côté de ses compétences en matière de solidarités et de prévention (protection de l'enfance, soutien à la parentalité, revenu solidarité active, logement, santé) le conseil départemental intervient également sur des financements spécifiques politique de la ville pour des actions de soutien à la parentalité, en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des actions d'innovation sociale.

La caisse d'allocations familiales (CAF)

Actrices majeures de la solidarité nationale, les CAF ont vocation à aider les familles des quartiers à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, soutenir la fonction parentale ou encore faciliter les relations parents-enfants. Leur mobilisation est également primordiale pour l'accès aux droits aux prestations. La CAF de Maine-et-Loire en complément de ses financements de droit commun, contribue, par des financements spécifiques politique de la ville, décidés sur ses fonds locaux, aux actions du pilier cohésion sociale et du pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

Les bailleurs sociaux

Au sens strict du code de la construction et de l'habitation, les bailleurs sociaux sont des constructeurs disposant d'un agrément au titre du service d'intérêt général défini principalement comme :

- La construction, l'acquisition, l'amélioration, l'attribution, la gestion et la cession de logements locatifs à loyers plafonnés.
- La réalisation d'opérations d'accession à la propriété destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds.

Les bailleurs sur le territoire d'ALM : Logi-Ouest, Soclova, Groupe Podeliha, Angers Loire Habitat. Adoma, qui a des résidences sur les QPV d'Angers, a demandé en 2016 à signer le contrat de ville.

Inscription du contrat de ville dans les outils de planification stratégique du territoire : pour une approche intégrée

Le projet stratégique local de l'agglomération angevine a redéfini la place des quartiers prioritaires au sein de l'agglomération. Ils sont au cœur des politiques de lutte contre les inégalités, de réduction des écarts de développement et d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le rôle de la communauté d'agglomération ne se limite donc plus à la gestion des dispositifs d'intérêt communautaire. Elle définit désormais, avec les communes concernées, les orientations en matière de politique de la ville et de renforcement des solidarités entre les communes de l'agglomération en relation avec l'ensemble de ses partenaires. Elle consacre ses moyens et coordonne la mobilisation de ses partenaires pour renforcer la cohésion sociale et territoriale dans son périmètre.

Cette vision stratégique partagée est le socle d'un engagement contractuel entre les acteurs institutionnels incarné via le contrat de ville. Ce dernier prend en compte les orientations communautaires définis dans :

1) **Le programme stratégique local d'Angers-Loire-Métropole** :

- Permettre l'épanouissement de chacun et de tous grâce à l'éducation, à la prévention, à la formation, à la culture et aux sports,
- Encourager le dynamisme économique par la création d'activités et d'emplois et l'accompagnement de l'insertion professionnelle,
- Aider chacun à bien se loger en mettant en place une politique de renouvellement de l'habitat et de mixité sociale,
- Prendre en compte toutes les formes de vulnérabilité et favoriser la participation des habitants,
- Garantir la tranquillité publique,
- Favoriser le désenclavement par le développement des mobilités et des nouvelles technologies.

2) Le projet de territoire d'Angers Loire Métropole

Le 9 mai 2016, les élus de la communauté urbaine ont adopté le projet de territoire, document de référence qui définit et décline les ambitions d'Angers Loire Métropole pour les 15 années à venir autour de 5 ambitions :

- Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre,
- Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin,
- Repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements,
- Fonder le vivre ensemble sur la citoyenneté et le lien social (le contrat de ville est un outil pleinement au service de cette 4ème ambition),
- Renforcer l'attractivité du territoire angevin.

En savoir + :
http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/projet_agglo_50p_bd_double-13_07_16.pdf

Les autres démarches engagées à l'échelle du territoire

Le Contrat de ville s'articule avec le programme local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le Schéma de cohérence territorial (SCOT), le Plan local d'urbanisme (PLU), le Programme local de l'habitat (PLH), ainsi qu'avec un avec un ensemble d'autres dispositifs.
Exemple ci-contre (liste non exhaustive) :

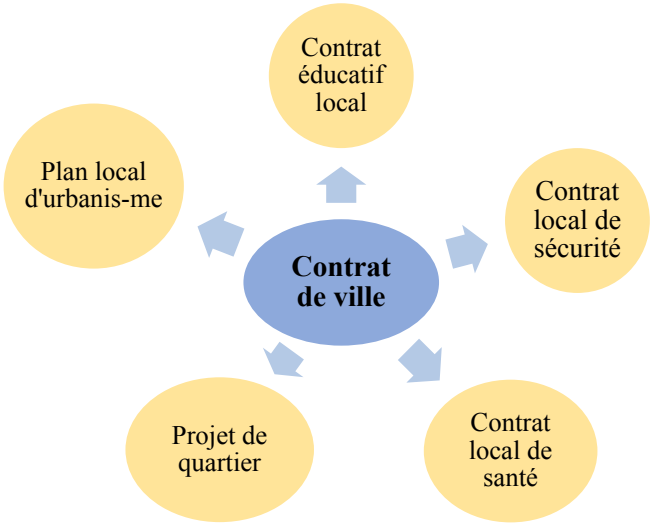

Gouvernance du contrat de ville et vie des instances de pilotage : pour une approche transversale des quartiers et des thématiques

Les modalités de gouvernance du contrat de ville visent à favoriser une approche intégrée, favorisant les liens et articulations entre les 3 piliers du contrat de ville, et la déclinaison au sein de ces 3 piliers de chacun des 3 axes transversaux. Elles sont structurées de la manière suivante :

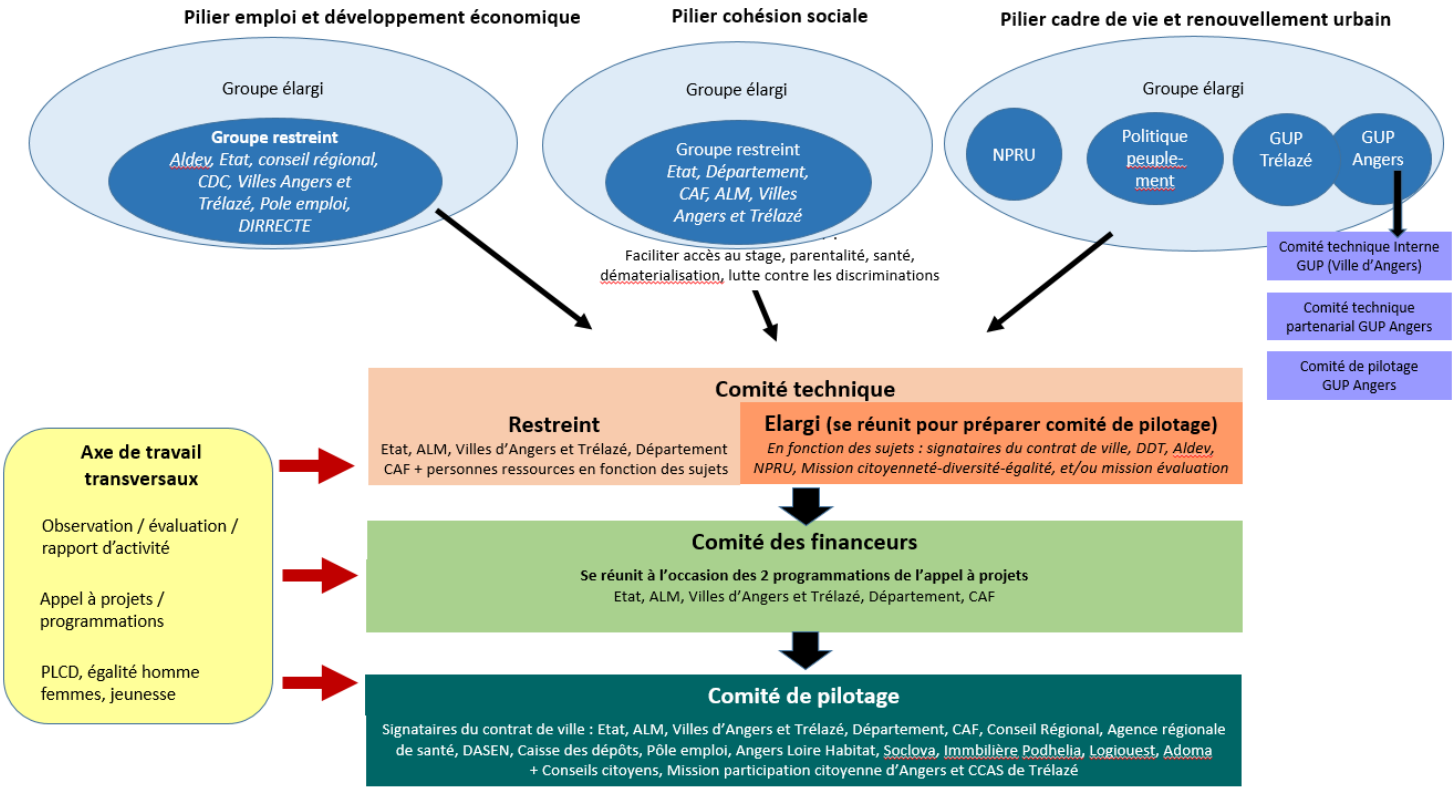

Les habitants associés à la conception et à la mise en œuvre du contrat de ville

La loi du 21 février 2014 a fait de l'implication et de la participation des habitants un élément central de la politique de la ville.

7 conseils citoyens en activité

Un conseil citoyen a été mis en place en 2015 dans chacun des 8 QPV de l'agglomération angevine. Suite à des dysfonctionnements, le préfet a décidé de mettre fin à la reconnaissance du conseil citoyen de Belle-Beille en 2016.

Composition et modalités de désignation

Chaque conseil citoyen est composé de trois collèges :

- Un collège paritaire d'habitants et d'habitantes du périmètre prioritaire tirés au sort sur les listes électorales.
- Un collège paritaire d'habitantes et d'habitants du périmètre prioritaire tirés au sort sur une liste de volontaires.
- Un collège composé d'associations et d'acteurs locaux tirés au sort sur la base du volontariat.

A ce jour, les conseils citoyens comptent :

	Nombre de membres				Membres actifs au 30/06/2017
	Pourvus (arrêté préf – juillet 2015)	Pourvus (2ème tirage au sort déc. 2016)	Démissions	Non pourvus	
Monplaisir	18	19	1	4	10
Roseraie	13	20	3	5	6
Bédier Beauval Morellerie	9	9	2	11	3
Grand Pigeon	9	14	6	10	5
Hauts-de-Saint-Aubin	8	9	3	11	2
Savary	8	13	6	11	4
Grand Bellevue	13			9	

Accompagnement des conseils citoyens

A Angers, l'accompagnement des conseils citoyens pour les 7 quartiers prioritaires angevins est assuré par la Mission participation citoyenne. Composée d'un responsable, de trois chargés de missions et d'une assistante, elle représente un appui technique, en proposant un accompagnement à l'organisation, au fonctionnement, et au suivi des avis et activités des conseils. Elle assure un rôle de médiation entre les conseils et les institutions concernées.

A Trélazé, le conseil citoyen bénéficie de l'accompagnement d'un chargé de mission pour un appui technique, un soutien à l'animation et une aide dans les relations partenariales, ainsi que de celui des élus à la vie associative et l'action sociale. Deux heures hebdomadaires de travail administratif sont de plus mise à disposition du conseil citoyen.

Appui logistique et financier

Sur un plan matériel, les deux villes se sont engagées à mettre à disposition des conseils citoyens des locaux de réunions.

La ville d'Angers participe au fonctionnement des activités des conseils citoyens par la prise en charge directe sur son budget principal, chaque année, d'une partie de leurs dépenses de fonctionnement.

La ville de Trélazé prend aussi à sa charge certaines dépenses de fonctionnement du conseil citoyen, en fonction des demandes formulées par celui-ci et met à disposition des locaux pour les réunions du conseil.

L'État peut apporter son soutien financier au fonctionnement des conseils citoyens. Toute demande est instruite lors des programmations du contrat de ville. La subvention accordée est prélevée de la dotation annuelle de l'État.

Formation des membres du conseil citoyen

En fonction des besoins identifiés, des actions de formation des membres des conseils citoyens peuvent être mises en œuvre, en particulier dans le cadre des dispositifs de formation ou de qualification locaux existants et des centres de ressources. Les formations engageant des frais sont soumises à validation des financeurs. Le cas échéant, des actions de co-formation (habitants, associations, professionnels et élus) sont recherchées.

Activité des conseils citoyens :

En 2016, les institutions ont sollicité les conseils citoyens pour :

- Rendre un avis d'opportunité sur les projets déposés dans le cadre des 2 programmations de l'appel à projets du contrat de ville.
- Rendre un avis sur la charte de gestion urbaine de proximité de la ville d'Angers renouvelée pour la période 2016-2020.
- Prendre part aux temps d'analyse partagées des données d'observation des QPV qui se sont tenus dans chacun des 8 QPV à l'automne.
- Contribuer à la co-construction du référentiel d'évaluation.
- Participer à l'élaboration du diagnostic lutte contre les discriminations, animé par le cabinet Fors Recherches sociales.
- Etre acteur de la rentrée citoyenne via la participation à une rencontre à l'échelle départementale (samedi 15 octobre 2016) et une invitation à participer à la rencontre nationale (27 octobre 2016) qui s'est tenue à l'automne en présence du président de la République.
- Etre partie prenante de la gouvernance du contrat de ville : deux représentants de chaque conseil citoyen siègent aux comités de pilotage du contrat de ville.

Plusieurs faits notables concernant les conseils citoyens en 2016 :

- Création d'un inter-conseils citoyens angevin : pour qu'il y ait une plus forte participation démocratique des conseils citoyens sur les sujets de l'emploi, de la rénovation urbaine, d'éducation, de mixité, etc, il a été convenu de créer un inter-conseils citoyens angevin.
- Production de leur 1er rapport d'activité annuel : un rapport d'activité annuel a été réalisé par les conseils citoyens afin de rendre compte de leurs travaux réalisés durant l'année 2016.
- Rentrée citoyenne et civique : Dans le prolongement des Comités Interministériels à l'Egalité et à la Citoyenneté (CIEC), le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a décidé à l'automne 2016 de permettre aux acteurs de la politique de la ville de se rencontrer et d'échanger, via 5 journées qui ont comme objectif de promouvoir les valeurs de la République et dire à la jeunesse pourquoi elle doit vivre avec elles. Elles devaient permettre de mettre en lumière les acteurs institutionnels, les associations, les acteurs du monde économique et les habitants des quartiers prioritaires.

Le bilan annuel produit par les conseils citoyens fait l'objet de la 3ème partie du présent rapport d'activité. Conformément aux préconisations inscrites dans le contrat de ville, ce bilan fait l'objet d'un temps d'échange avec les conseils citoyens pour élaborer ensemble, institutions et conseils citoyens, des propositions d'amélioration.

2 maisons du projet en fonctionnement dans le cadre du projet de renouvellement urbaine : l'une à Belle-Beille, l'autre à Monplaisir :

Modalités de gouvernance des Maisons du Projet (MP)

Mise en place sur les deux lieux d'un comité technique restreint (chef de projet, développeur territorial dédié au projet et chargée de communication de la ville), d'un comité de suivi des Maisons du Projet élargi aux partenaires du quartier (principales associations, bailleurs, délégués du préfet, conseils citoyens de quartier, Anjou Loire Territoire (ALTER)), d'un comité de pilotage annuel avec les élus de la ville.

Actions phares menées dans la maison du projet en 2016 et premier semestre 2017 :

MP Belle-Beille	MP Monplaisir
Partage des projets histoire et mémoires : recueil de sources orales et écrites sur l'histoire du quartier et réalisation d'un web doc	<u>Saison 2 du projet partenarial « Monplaisir, des racines au futur » :</u> - Exposition « Du chemin de Monplaisir à notre quartier », - Exposition tissage collectif « Etre né quelque part et arriver à Monplaisir », réalisée par l'Association des Habitants de Monplaisir - « Fresque citoyenne », par la Régie de Quartiers - Projection vidéo, à la MPT Monplaisir, « Raconte-moi mon école, mon quartier, ma ville », par l'école P. Valéry - Conférence : Histoire illustrée « Monplaisir, ville nouvelle » - Ciné-débat, à la MPT Monplaisir, « C'est comme ça, histoire d'angevins venus d'ailleurs »
Usages et pratiques de l'étang St Nicolas : ateliers collectifs habitants avec des étudiants Agro Campus	Mise en place d'un groupe projet ville / Education Nationale autour du projet « 50 ans de réussite à Monplaisir » (travail de mémoire de quartier vu sous l'angle des établissements scolaires).
Aménagement de l'espace Dauversière	Conception d'une maquette 3D (livraison prévue fin septembre)
Information Réseau de chaleur	Lancement du comité de suivi partenarial de la Maison du Projet
	Réalisation d'une Etude d'Impact en Santé, avec le Cabinet Novascopia
Lancement de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Participation sur les NPNRU des quartiers Belle-Beille et Monplaisir, en lien avec les deux maisons du projet (prestataire : cabinet Trait Clair)	
Permanences d'informations à la Maison du Projet : → 10 heures de permanence hebdomadaire → 435 accueils dont 52 fiches actions renseignées	Information sur le NPNRU : → Accueil quotidien au relais-mairie → Permanence hebdomadaire (1h30) → Accueil sur rendez-vous en fonction des demandes

Principaux points forts / points à améliorer

	Points forts	Points à améliorer
MP Monplaisir	Dynamique de projet antérieur à l'ouverture du lieu. Culture de la gestion de l'attente. Qualité des locaux, au sein d'un équipement structurant en centralité de quartier : le relais-mairie.	Lisibilité de la MP et de son fonctionnement pour le grand public. Outils de communication à développer.
MP Belle Beille	Accueil en permanence. Développement d'actions collectives Campus / Quartier. Partenariat. Développement de permanences thématiques en lien avec les préoccupations des habitants (ex : permanences sociales CCAS). Accueil des publics enfants (scolaires..).	Anticipation dans la fonction d'information à améliorer. Visibilité de la MP sur le quartier : actions hors les murs.

Observation, bilan annuel et évaluation du contrat de ville : une démarche au bénéfice de la mise en œuvre de la politique de la ville

Il appartient aux signataires du contrat de ville d'observer, d'analyser et d'évaluer l'impact des dispositifs et actions financés et engagés au titre de la politique de la ville sur les réalités de vie des habitants résidant dans les quartiers prioritaires.

A ce titre, les partenaires du contrat de ville se mobilisent autour de trois démarches :

1) L'observation des 8 territoires prioritaires de l'agglomération confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA). A l'automne 2016, les données d'observation travaillées par l'AURA ont été partagées avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville et ont donné lieu à 7 réunions d'analyse partagées dans les quartiers, et 3 temps d'analyses croisées thématiques (un par pilier).
2) Le rendu compte de l'activité de la politique de la ville, via un rapport d'activités qu'Angers Loire Métropole est chargé de réaliser annuellement avec et pour l'ensemble des signataires du contrat de ville.
3) L'évaluation, visant à mesurer la réalisation des objectifs et les impacts des différents volets du contrat de ville. En 2016, les partenaires du contrat de ville ont co-construit, avec l'appui du cabinet Extracité un référentiel d'évaluation, outil de mesure des impacts de la politique de la ville pendant toute la durée de vie du contrat.

Ces 3 démarches sont complétées par des évaluations entreprises dans des domaines spécifiques (analyse des besoins sociaux, baromètre des quartiers pour la ville d'Angers, évaluation annuelle du NPRU, bilan annuel de gestion urbaine de proximité, etc..).

Le rapport d'activités annuel a vocation :

- A rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions financées dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville ;
- A donner à voir la mise en place du plan d'actions annuel porté par les partenaires institutionnels ;
- A faire un point d'étape sur le fonctionnement de la nouvelle gouvernance du contrat avec les conseils citoyens.

Modalités d'élaboration du rapport d'activités 2016

Le projet de rapport a été élaboré par Angers Loire Métropole, en lien avec les villes d'Angers et Trélazé et après avis du comité technique restreint, sur délégation de l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Les données présentées sont issues :

- Du traitement des tableaux de financement des 2 programmations de l'appel à projets contrat de ville 2016, avec une approche territoriale pour chacun des 8 quartiers prioritaires et une approche thématique pour chacun des 3 piliers du contrat de ville.
- De la synthèse des avancées constatées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions annuel porté par les institutions.
- Du suivi annuel fait par la mission politique de la ville des temps de travail partenariaux mis en place dans le cadre du pilotage du contrat de ville.

Le présent rapport d'activités est soumis pour avis au conseil municipal d'Angers et au conseil d'administration du CCAS de Trélazé, et aux conseils citoyens.

Le rapport d'activités 2016 pour le contrat de ville est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole du XXXX (date à préciser).

Les principaux chiffres du contrat de ville pour 2016

2 communes concernées par le contrat de ville : Angers et Trélazé.
8 quartiers prioritaires : Beauval-Bédier-Morellerie, Belle-Beille, Grand-Pigeon, Grand Bellevue, Hauts de Saint Aubin, Monplaisir, Roseraie, Savary.
32 464 habitants.

Pour faire vivre le contrat de ville en 2016, **de nombreuses réunions partenariales** ont été organisées **à l'échelle de l'agglomération** et ont mobilisé les participants institutionnels, techniciens et élus des différents signataires du contrat (instances de gouvernance, réunions partenariales). S'y ajoutent les interventions des acteurs de terrain présents à l'échelle de chaque quartier.

Dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville, **80 porteurs de projets** ont déposé **165 projets** qui ont fait l'objet d'une instruction multi-partenariale coordonnée. **121 actions** ont été financées, pour **66 porteurs de projets**. **1 478 381 €** ont été attribués par les crédits spécifiques Politique de la ville.

Sur cette année scolaire 2015/2016, **231 enfants ont été bénéficiaires d'un parcours individuel de réussite éducative au sein du Programme de Réussite Educative**.

Tableau de financement

Dans le cadre de leurs compétences et champs d'intervention respectifs, les signataires du contrat de ville mettent en œuvre des actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de la politique de la ville, conformément à l'article 1er de la loi du 21 février 2014. Ces engagements sont difficilement monétisables de manière exhaustive.

La politique de la ville est une source de financement importante pour faire du développement social et territorial dans les quartiers. Elle intervient en complément des crédits de droit commun déjà mobilisés par chaque partenaire au sein des quartiers prioritaires.

Le présent rapport d'activité rend compte uniquement des moyens spécifiquement mobilisés au titre de l'appel à projets contrat de ville, et ne rend donc que partiellement compte du droit commun mobilisé par les signataires du contrat de ville en faveur des quartiers prioritaires. En parallèle, des réflexions sont engagées pour mieux donner à voir la mobilisation du droit commun en faveur des quartiers prioritaires. Les données qui suivent n'incluent pas le Programme de Réussite Educative.

L'enveloppe globale

En 2016, l'enveloppe globale mobilisée au titre de l'appel à projets contrat de ville a été de **1 971 538 euros, répartis comme suit entre crédits spécifiques et crédits de droit commun :**

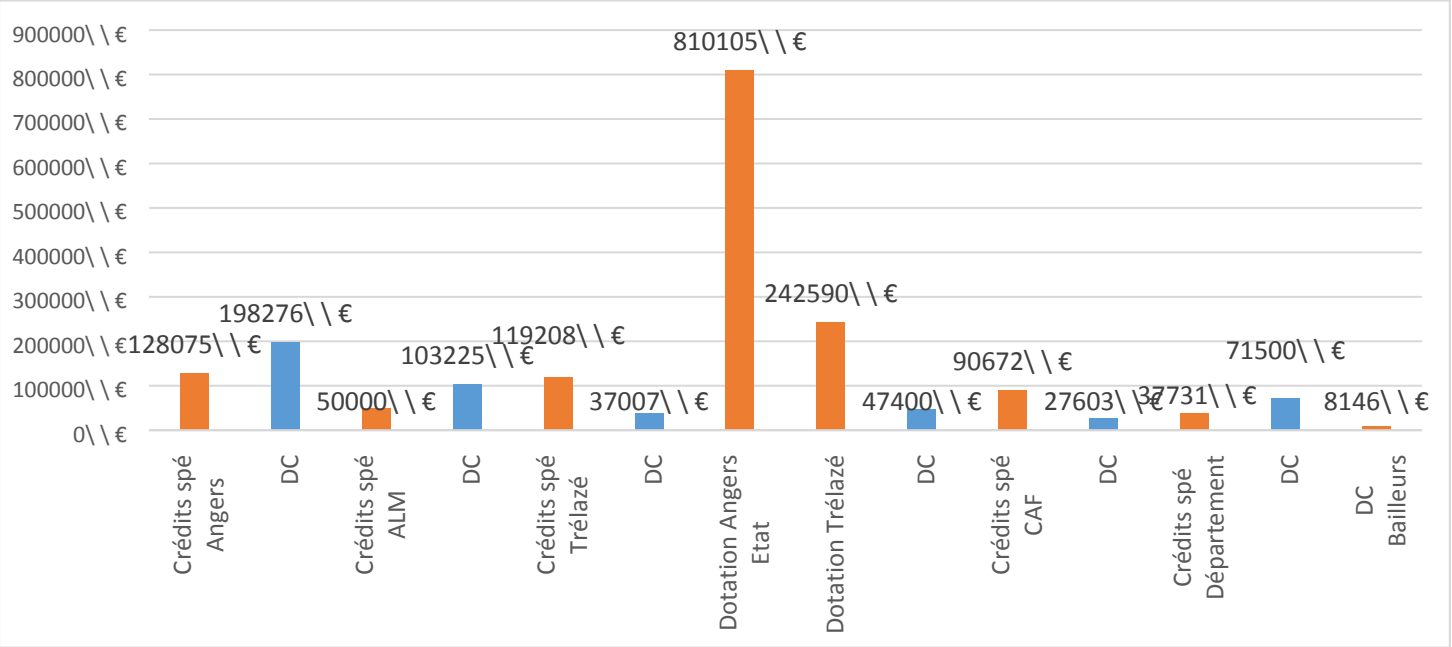

Le financement des partenaires est hors postes adultes-relais (dispositif Politique de la ville) et contrats aidés (droit commun).

2. Rapport d'activités pour chacun des 3 piliers du contrat de ville

Présentation synthétique des actions financées via l'appel à projets contrat de ville au regard des 3 axes prioritaires du contrat de ville :

Dans le cadre de l'appel à projets 2016, 165 projets ont été déposés pour les trois piliers du contrat de ville, dont trois projets pour conduire l'ingénierie de la politique de la ville. L'ensemble de ces projets ont été proposés par 66 structures (associations ou collectivités) différentes.

En moyenne sur les 5 dernières années, 187 projets ont été déposés. En 2016, on constate que l'appel à projets a moins mobilisé qu'en 2015 (-12.2%).

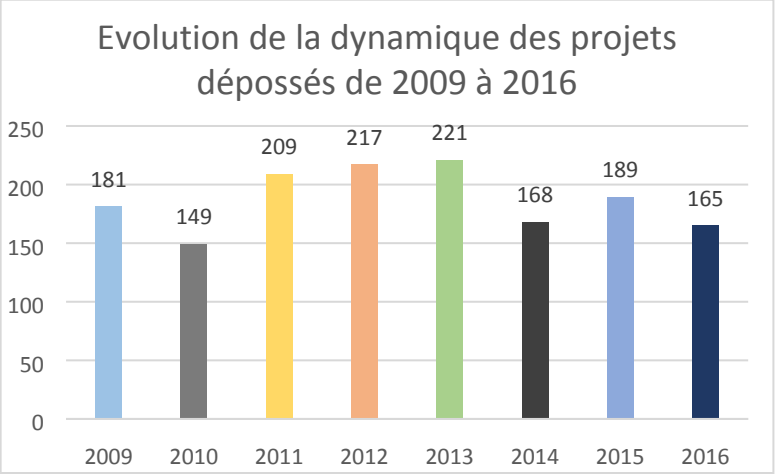

Appel à projet contrat de ville 2016 : répartition des dossiers par pilier :

Pilier cohésion sociale	Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	Pilier emploi et développement économique
116 projets déposés 92 projets soutenus 43 porteurs de projets **846 139 € de subventions mobilisées, soit 43 % du total des financements attribués**	6 projets déposés 5 projets soutenus 5 porteurs de projets **101 937 € de subventions mobilisées, soit 5 % du total des financements attribués**	40 projets déposés 33 projets soutenus 25 porteurs de projets **919 836 € de subventions mobilisées, soit 47 % du total des financements attribués**

+ 3 projets déposés au titre de l'ingénierie, pour un financement total de 103 626 € de crédits spécifiques Politique de la ville.

A noter : certains porteurs ont déposé plusieurs projets, dans plusieurs piliers, ce qui justifie la différence entre le nombre de porteurs indiqué ici dans le tableau, et le total indiqué plus haut dans le premier paragraphe.

Répartition des subventions allouées en 2016 par pilier

(les données chiffrées ci-dessous ont été réalisées exclusivement à partir des éléments des tableaux des 2 programmations de l'appel à projets validées en comité de pilotage. D'autres financements ont été mobilisés hors programmation, au titre du droit commun notamment, mais n'ont pu être intégrés dans le présent rapport d'actvités).

Près de la moitié des financements attribués **dans le cadre de l'appel à projets** sont mobilisés sur le pilier emploi et développement économique, axe prioritaire du contrat de ville (47 % des financements attribués pour couvrir un quart des projets soutenus au titre des deux programmations).

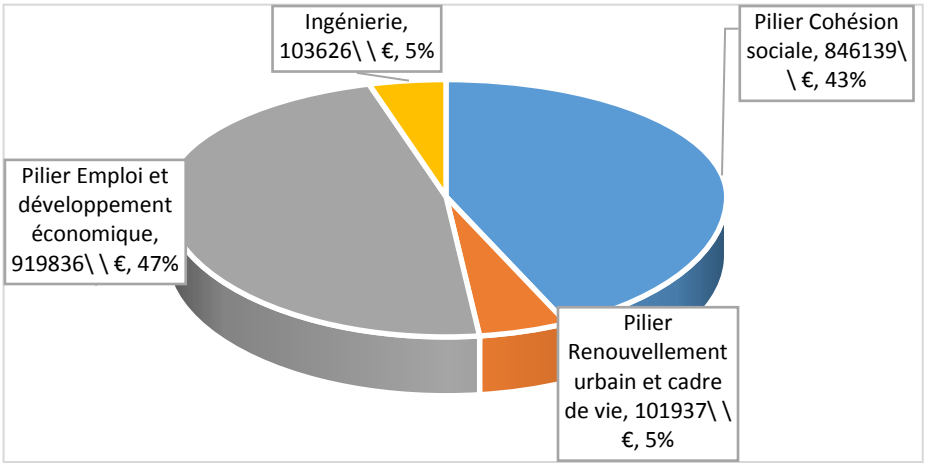

C'est sur le pilier cohésion sociale que sont menés le plus grand nombre de projets : 70,7 % des projets soutenus relèvent de ce pilier, avec une mobilisation de 43 % des financements attribués.

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain a mobilisé 5 % des financements, pour la mise en œuvre de 3.8 % des projets soutenus au total.

L'évaluation à mi- étape du contrat de ville, via le référentiel d'évaluation travaillé avec l'ensemble des partenaires sur l'année 2016, sera l'occasion d'affiner cette analyse et de montrer dans quelle mesure la mise en place des actions est équilibrée entre les différentes priorités identifiées dans le contrat de ville.

Pilier emploi et développement économique

Les 8 quartiers prioritaires de l'agglomération angevine connaissent un taux de chômage plus important que le reste de l'agglomération, et un fort déficit en activité économique. L'emploi et le développement économique sont donc des enjeux primordiaux pour ces quartiers.

Le contrat de ville vise à **réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération angevine, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes**.

A ce titre, le pilier emploi et développement économique retient **3 orientations stratégiques** :

- **Promouvoir l'initiative économique** en renforçant la création d'entreprises, en facilitant l'implantation d'activités nouvelles dans les quartiers, et en développant les liens avec les entreprises du territoire.
- **Renforcer l'attractivité économique des quartiers :** un effort particulier est fait pour restructurer les fonctions commerciales au sein des quartiers, contribuer au rayonnement des ressources économiques du territoire, et pour soutenir le tissu d'entreprises locales.
- **Faciliter l'accès à l'emploi des habitants** : il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des habitants, de lever les freins à l'emploi et de consolider les démarches partenariales d'accompagnement vers l'emploi.

Evolution de la situation dans les QPV

Via la politique de la ville, les quartiers prioritaires bénéficient en complément de moyens spécifiques et de modalités d'interventions innovantes :

- Une coordination spécifique des acteurs de l'emploi y est animée.
- Des modalités d'accompagnement renforcées et innovantes des demandeurs d'emploi y sont développées.
  Par exemple : Intervention de professionnels dans les quartiers d'Angers et au Grand-Bellevue, pour renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et le lien aux entreprises, actions renforcées de mise au travail en direction des jeunes, rencontres emploi à la Roseraie, développement d'actions innovantes (Sco Rugby, Club de l'emploi...), dont certaines sont confiées à des professionnels du recrutement.
- Un accent particulier est mis sur la levée des freins à l'emploi (mobilité numérique, maîtrise de la langue, mode de garde, aide à la formation permis de conduire...).

Compte-rendu des actions mises en œuvre au titre de l'emploi et du développement économique

Projets soutenus sur le territoire :

	Angers	Trélazé	ALM	Total
Projets soutenus	10	6	17	33
Porteurs de projets	9	4	12	25

Porteurs de projets soutenus (hors PRE) :

Les Associations **Budget total : 510 740 €**	Nombre de projets
AFODIL	3
Apprentis d'Auteuil	1
APTIRA	1
ASEA	1
CIDFF	1
CLCV	1
Coup de Pouce 49	1
Filalinge	1
Léo Lagrange Ouest	2
Lire Ecrire Compter	2
Mission locale angevine	1
Régie de Quartier de Trélazé	1
Relais pour l'emploi	1
SCO Rugby	1
Tremplin travail	1
Le total des projets	**19 projets**

Les Maisons de Quartier **Budget total : 37 115 €**	Nombre de projets
MQ - Centre Marcelle Menet	1
Maison de quartiers des Banchais	1
Maison Pour Tous de Monplaisir	1
Le total des projets	**3 projets**

Les Entreprises **Budget total : 73 760 €**	Nombre de projets
Actual Carrière	2
Boutique de Gestion	1
GEIQ	1
Le total des projets	**4 projets**

Les Institutions **Budget total : 298 221 €**	Nombre de projets
Angers Loire Développement	3
CCAS d'Angers	1
Ville d'Angers - Mission Cohésion Sociale	1
Ville de Trélazé	2
Le total des projets	**7 projets**

Financements alloués via l'appel à projets sur le pilier emploi et développement économique

Le montant total des subventions allouées pour couvrir les demandes de subvention faites au titre de l'appel à projets contrat de ville :

	Subventions CVU	Subventions Droit Commun	Total
Pilier développement économique et emploi	686 684 €	233 152 €	919 836 €

Mobilisation des différents financeurs sur le pilier emploi et développement économique :

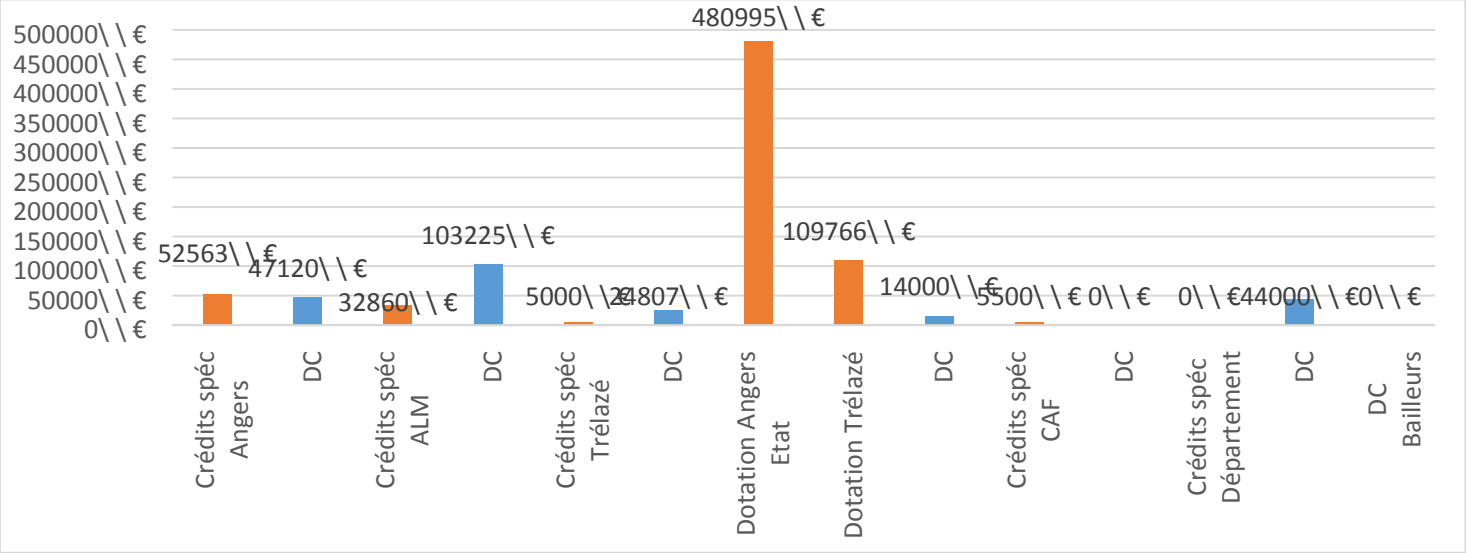

Bilan et perspectives

En matière d'emploi et de développement économique, les habitants des quartiers prioritaires bénéficient de la mobilisation du droit commun dont ils constituent l'un des publics prioritaires.

De l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur les 8 quartiers prioritaires de l'agglomération présentée par Pôle emploi il en ressort, pour 2016 :

- Une baisse moyenne de la demande d'emploi (Catégorie A) de -7,2 %, sur 12 mois glissants au 30 mai 2017, sur les huit quartiers répertoriés, supérieure à celle de l'ensemble du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) du territoire d'Angers Loire Métropole sur la période (-0,9%).
- L'impact favorable sur les quartiers prioritaires du plan national « 500 000 formations supplémentaires » : en 2016, 966 demandeurs d'emploi des QPV ont pu entrer sur une formation (30,9% du total des entrées en formation). 3 actions significatives ont notamment été mise en place : formation d'animateurs périscolaires au bénéfice des centres d'animation et des structures qui interviennent l'été, préparation au concours d'aide-soignante, nombreuses actions menées pour lutter contre la fracture numérique.
- 724 demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont bénéficié d'un contrat aidé sur 12 mois.

Le plan d'actions emploi pour 2016 compte 33 actions financées au titre de la politique de la ville et qui viennent renforcer les actions de droit commun.
2000 personnes et quelques 300 entreprises sont ciblées via les actions financées au titre du contrat de ville.

Bilan des actions financées en 2016 via la politique de la ville au titre du pilier emploi et développement économique
La politique de la ville a permis la mise en œuvre d'actions complémentaires au droit commun dont les résultats montrent l'efficacité :

- 33 actions soutenues portées par 25 porteurs de projets et qui représentent 47 % du total des subventions attribuées à l'échelle des 2 programmations 2016.
- Plus de 1700 habitants des QPV touchés.
- Plus de 300 entreprises mobilisées sur les actions.
- 343 habitants ont eu accès à un emploi en 2016, par le biais des actions spécifiques de placement, financées parmi les 33 actions soutenues.

Pilier cohésion sociale

Les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé concentrent diverses problématiques sociales :

- Les jeunes de moins de 25 ans y sont plus nombreux que sur les autres quartiers de l'agglomération.
- La part des plus de 75 ans y est en augmentation.
- Les familles monoparentales y sont plus nombreuses qu'ailleurs, et en augmentation (38,8% dans les quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole contre 28 % pour les autres quartiers d'Angers –Trélazé et 16,7 % sur l'agglomération hors Angers et Trélazé (source AURA juin 2014).
- La plupart des collèges des QPV présentent des résultats scolaires éloignés des moyennes départementales.
- La part des ouvriers parmi les actifs des quartiers prioritaires de l'agglomération dépasse 30 % (20 % sur la totalité de l'agglomération). Inversement, la part des cadres est très faible.
- Les plus faibles niveaux de formation, la moindre présence des cadres, la plus forte présence des logements sociaux se traduisent par des revenus plus faibles et une part plus importante des bénéficiaires des minimas sociaux.
- Le nombre de patients pris en charge pour des problématiques de santé mentale est plus important que sur les autres quartiers angevins.

Le pilier cohésion sociale du contrat de ville vise à répondre à ces enjeux, **en réduisant la pauvreté et en favorisant l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes**.

Les partenaires du contrat mobilisent leurs moyens autour de **3 orientations stratégiques** :

- **La réduction des inégalités** : Il s'agit de soutenir la construction éducative de l'enfant et du jeune, de soutenir la fonction parentale et de développer l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires.
- **Les solidarités entre les générations** : Les actions valorisant la solidarité vis-à-vis des jeunes et des personnes âgées dans les quartiers prioritaires sont renforcées et les besoins des habitants vulnérables mieux pris en compte.
- **Le renforcement du lien social et du vivre ensemble** : il passe par le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires, la densification du lien social et du « vivre ensemble ».

Compte-rendu des actions mises en œuvre au titre de la cohésion sociale

Projets soutenus sur le territoire :

	Angers	Trélazé	ALM	Total
Projets soutenus	70	21	1	92
Porteurs de projets	32	10	1	43

Porteurs de projets soutenus :

Les Associations **Budget total : 506 360 €**	Nombre de projets		
AJAC	4	La Paperie	1
ALPHA	1	La voix des femmes	1
APTIRA	3	Léo Lagrange Ouest	8
ASPTT	1	Les Petits débrouillards	1
Association des Habitants de Monplaisir	2	Libro Jardin	1
Association des Habitants du Grand-Bellevue	1	LEC	2
Association pour le Dynamisme de la Morellerie	3	Mon atout sport	1
ATD Quart Monde	1	Parcours le monde	1
Cinéma d'Afrique	1	Planning familial	1
Cinéma parlant	2	Régie de quartier de Trélazé	1
CLCV	2	Ring Olympique Monplaisir Angers	2
Couleurs Brésil	1	Toile d'éveil	3
FOL	1	Trait d'union	1
Groupement des Educateurs sans Frontières (GREF)	1	Vivre ensemble	1
Intrépide	1	**Le total des projets**	**52**
Karaté Timing Evolution	1		
La forme pour tous	1		

Les Maisons de quartier **Budget total : 277 295 €**	Nombre de projets
Maison de quartier des Banchais	8
Maison de quartier des Hauts de St Aubin	6
Maison de quartier l'Archipel	1
Maison de quartier le Trois Mâts	1
Maison Pour Tous de Monplaisir	4
MQ - Centre Jacques Tati	3
MQ - Centre Marcelle Menet	7
Inter association du Lac de Maine	1
Le total des projets	**31**

Les Institutions Budget total : **62 484 €**	Nombre de projets
Ville d'Angers - Centre Jean Vilar	4
CCAS de Trélazé	1
Ville d'Angers - Direction Education Enfance	2
Le total des projets	**7**

Financements alloués via l'appel à projets sur la cohésion sociale

Le montant total des subventions allouées pour couvrir les demandes de subvention faites au titre de l'appel à projets contrat de ville :

	Subventions CVU	Subventions Droit Commun	Total
Pilier cohésion sociale	655 972 €	190 167 €	846 139 €

Mobilisation des différents financeurs sur le pilier cohésion sociale :

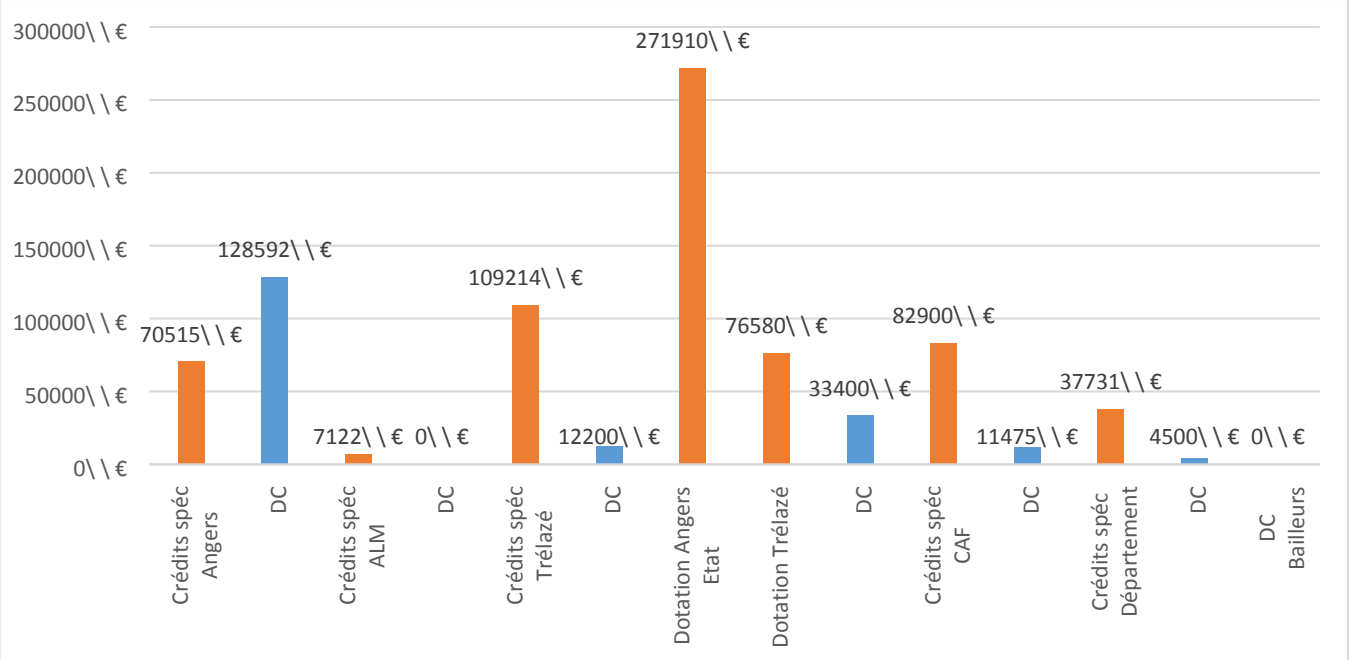

Bilan et perspectives

L'évaluation à mi- étape du contrat de ville, via le référentiel d'évaluation travaillé avec l'ensemble des partenaires sur l'année 2018, sera l'occasion d'affiner cette analyse et de montrer précisément dans quelle mesure la mise en place des actions répond aux objectifs du pilier cohésion sociale.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

En matière de cadre de vie, trois quartiers prioritaires de la ville d'Angers présentent des dysfonctionnements urbains très importants :

- Le quartier de Monplaisir cumule des indicateurs sociaux et des dysfonctionnements urbains : image dégradée, composition monofonctionnelle (100 % de logements sociaux), immeubles vétustes, enclavement, centralité déqualifiée…
- Le quartier nord de Belle Beille, n'a pas été traité dans le programme de renouvellement urbain précédent. Le parc social est vétuste et fortement dégradé. Les équipements publics sont dispersés et en mauvais état, au point que les centralités ne fonctionnent plus. Les espaces publics sont inadaptés.
- Le quartier de Savary présente des problématiques sociales et urbaines en cœur d'îlots avec des copropriétés entourant trois barres de logements sociaux.

Sur les 7 quartiers prioritaires de la Ville d'Angers sont constatés des violences urbaines plus nombreuses que sur les autres territoires de la commune, des phénomènes d'occupation abusif de certains lieux et espaces publics, une consommation d'alcool et de drogues en augmentation depuis 4 ans.

Pour la commune de Trélazé, en matière de cadre de vie, l'opération de renouvellement urbain menée au sein du Grand Bellevue et achevée en 2010 a permis de traiter les dysfonctionnements urbains majeurs du quartier.

On constate cependant des phénomènes d'occupation abusive de certains lieux et espaces publics et l'on recense, au sein du Grand Bellevue, un nombre de dégradations et de faits de délinquance élevé comparé aux autres quartiers de la commune. Une vigilance quotidienne en termes de gestion urbaine de proximité est donc primordiale pour le maintien du bon état des équipements urbains, la propreté des espaces publics et la conservation d'un cadre de vie agréable pour les habitants et usagers du quartier.

L'enjeu principal du contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain est d'améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Cela implique, en termes d'orientations stratégiques, de :

- Maintenir la qualité des quartiers ayant déjà fait l'objet de projets de renouvellement urbain,
- Intervenir sur les quartiers / îlots moins traités qui apparaissent en négatif,
- Associer les habitants aux projets,
- Actualiser et mettre en œuvre la politique de peuplement dans ses différentes composantes (diversification de l'offre au niveau de chaque quartier, politique d'attribution, politique des loyers, accompagnement au relogement, etc.),
- Maintenir la qualité de la vie, principal enjeu de la gestion urbaine de proximité,
- Décliner le schéma local de tranquillité publique.

Compte-rendu des actions mises en œuvre au titre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Projets soutenus sur le territoire :

	Angers	Trélazé	ALM	Total
Projets soutenus	3	2	0	5
Porteurs de projets	3	2	0	5

NB. : Des correspondants de nuit interviennent sur les quartiers prioritaires. Pour la ville de Trélazé, le financement des postes est intégré à la programmation contrat de ville, car financé notamment via des crédits spécifiques ; pour Angers, le financement des postes est pris en charge par le droit commun.

Porteurs de projets soutenus :

Les Associations **Budget total : 101 937 euros**	nombre de projets
ART'M	1
Paq la lune	1
Passerelle	1
Régie de Quartier de Trélazé	1
Resto troc	1
Les projets au total	**5 projets**

Financements alloués via l'appel à projets sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Le montant total des subventions allouées pour couvrir les demandes de subvention faites au titre de l'appel à projets contrat de ville :

	Subventions CVU	Subventions Droit Commun	Total
Pilier cadre de vie	40 245 €	61 692 €	101 937 €

Mobilisation des différents financeurs sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

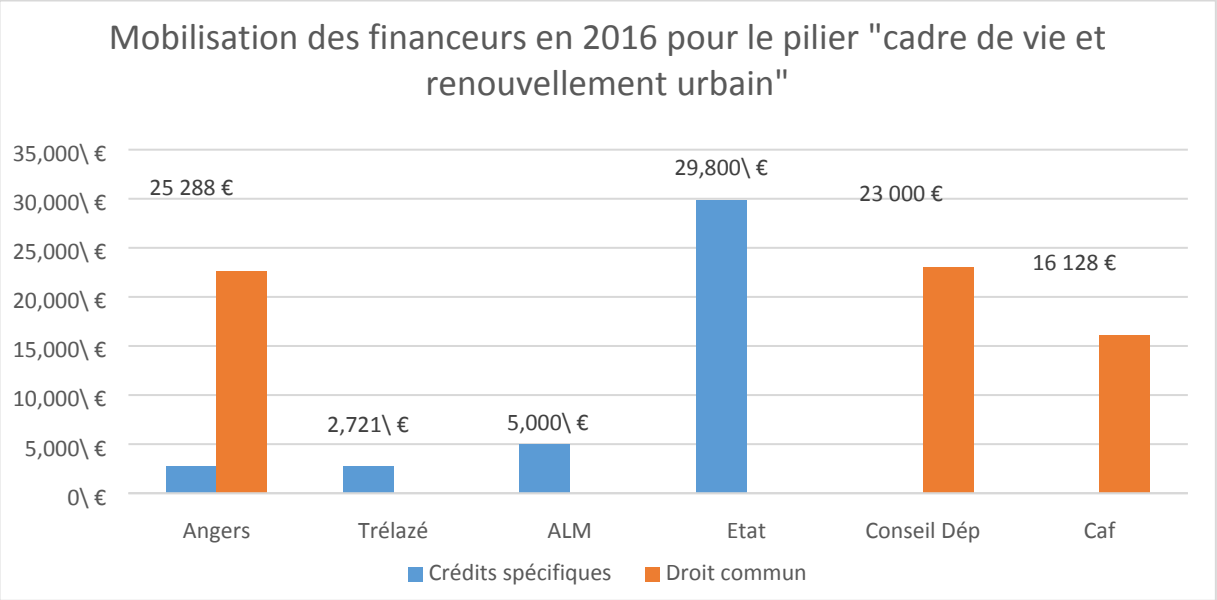

Bilan et perspectives

L'évaluation à mi- étape du contrat de ville, via le référentiel d'évaluation travaillé avec l'ensemble des partenaires sur l'année 2016, sera l'occasion d'affiner cette analyse et de montrer précisément dans quelle mesure la mise en place des actions répond aux objectifs du pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

Axes transversaux

A ces 3 piliers s'ajoutent 3 axes transversaux que sont l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse.

Il s'agit dans cette partie du rapport d'activité de donner à voir comment les axes transversaux du contrat de ville que sont l'égalité femmes/ hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse ont été pris en compte en 2016.

Lutte contre les discriminations

La discrimination est un délit sanctionné par la loi qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès effectif aux droits. La réduction des inégalités qui vise les habitants des quartiers constitue la raison d'être de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations un objectif essentiel.

En 2016, au titre de la lutte contre les discriminations, l'État (DRJSCS) a piloté et financé la réalisation d'un diagnostic des besoins et attentes des acteurs et habitants des 8 quartiers prioritaires de l'agglomération angevine en termes de lutte contre les discriminations liées à l'origine et au lieu de résidence.

Objectifs du diagnostic :

- Renforcer l'analyse des besoins et attentes en termes de lutte contre les discriminations liées à l'origine et/ou au lieu de résidence.
- Faire un état des lieux des actions existantes sur le champ de la lutte contre les discriminations.
- Faire émerger des constats et un savoir commun aux acteurs territoriaux sur les problématiques de discrimination.
- Mobiliser les acteurs autour de cette problématique.

Le diagnostic a mis en évidence :

- Un décalage entre la parole des habitants et celle des acteurs révélateur d'une difficile appréhension des phénomènes discriminatoires. Cette perception d'un décalage souligne la nécessité d'améliorer la (re)connaissance des phénomènes de discrimination sur le territoire,
- Des domaines particulièrement identifiés par les habitants comme concernés par des discriminations : le monde du travail, le logement et le rapport aux services publics,
- Des questionnements autour de l'accompagnement des victimes.

Il a été l'occasion de mobiliser les acteurs du contrat de ville sur la thématique de la lutte contre les discriminations. A l'occasion de la démarche de diagnostic, des entretiens ont été menés avec les acteurs locaux, un temps de travail a été mis en place avec les conseils citoyens, une enquête a permis de passer près de 80 questionnaires auprès des habitants des quartiers prioritaires, un temps de formation a été mis en place au dernier trimestre 2016 à destination des professionnels du contrat de ville.

Le diagnostic a abouti à l'élaboration d'un plan de lutte contre les discriminations à l'échelle des 8 quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole qui sera annexé au contrat de ville en 2017.

La lutte contre les discriminations a par ailleurs été intégrée dans le cadre de plusieurs actions soutenues au titre de l'appel à projets contrat de ville. A titre d'exemple :

- *« Actions innovantes pour l'emploi dans les quartiers »* par l'agence de développement économique de l'agglomération sur l'agglomération d'Angers Loire Métropole.

Jeunesse

Dans les quartiers prioritaires, la population jeune est surreprésentée par rapport aux autres territoires de l'agglomération.
L'enjeu du contrat de ville en matière de jeunesse est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle à une période charnière des parcours de vie. Si la jeunesse renvoie à une population hétéroclite en termes d'âges, de milieu social, de lieu de résidence, les jeunes font face à des difficultés communes d'insertion, de logement, de santé, de formation. La politique de la ville permet de mobiliser l'ensemble des acteurs travaillant avec la jeunesse pour proposer un accompagnement global selon une logique de parcours.

Quelques actions menées en 2016 intégrant l'axe jeunesse :

- *« Osez l'International »* par l'association Parcours le Monde sur le département de Maine et Loire avec une priorité sur les trois contrats de ville.
- *« Un essai transformé pour l'emploi »* par le SCO Rugby Club d'Angers sur l'agglomération d'Angers Loire Métropole.
- *« De l'oisiveté à l'implication des jeunes »* par l'Association Jeunesse Active (AJAC) dans le quartier de Grand-Bellevue.
- *« Coopérative Jeunesse de Services (CJS) »* par l'association Léo Lagrange Ouest sur le quartier Grand Bellevue à Trélazé et par la Maison pour Tous de Monplaisir sur le quartier de Monplaisir à Angers.

Égalité femmes-Hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et un objectif transversal de la politique de la ville. Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique. Des inégalités persistent dans le domaine de l'emploi et le développement économique. Éloignées de l'emploi ou occupant des emplois précaires, ou à temps partiel, les femmes des quartiers prioritaires et notamment les immigrées sont les premières touchées par la crise économique. Les femmes vivant en quartier prioritaire et concernées par la monoparentalité peuvent davantage être exposées à l'isolement social. Par ailleurs, la question de la présence des femmes sur l'espace public se pose.

Quelques actions menées en 2016 intégrant l'axe égalité hommes femmes :

- *« Recréer du lien entre les femmes du quartier »* par l'association la Voix des Femmes sur le quartier de Monplaisir à Angers.
- *« Nos vies de femmes »* par le planning familial dans le quartier de Grand Bellevue.

Rapport d'activité par quartier prioritaire

Nombre de projets soutenus par quartier et par pilier :

	Grand Bellevue	Monplaisir	Beauval Bedier Morellerie	Belle Beille	Grand-Pigeon	Hauts de St Aubin	La Roseraie	Savary Giran	Les territoires de veille*	Inter quartiers	Total
Pilier Cohésion sociale	21	17	4	4	14	7	8	2	3	13	93
Pilier cadre de vie et ren. Urbain	2	0	0	1	0	1	0	0	0	1	5
Pilier emploi et dev. Économique	6	4	0	1	2	0	0	0	0	21	34
Total	29	19	4	6	16	8	8	2	3	35	130

* Les territoires de veille sont les quartiers qui relèvent d'un zonage politique de la ville mais qui ne correspondent pas aux caractéristiques d'un quartier prioritaire dans la nouvelle génération de la politique de la ville au 1er janvier 2015. Ils peuvent faire l'objet de dépôt de projets dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

Les projets soutenus par territoires

	Angers	Trélazé	ALM	Total
Projets soutenus	83	29	18	130
Porteurs de projets	44	11	13	68

Les projets soutenus par quartier prioritaire

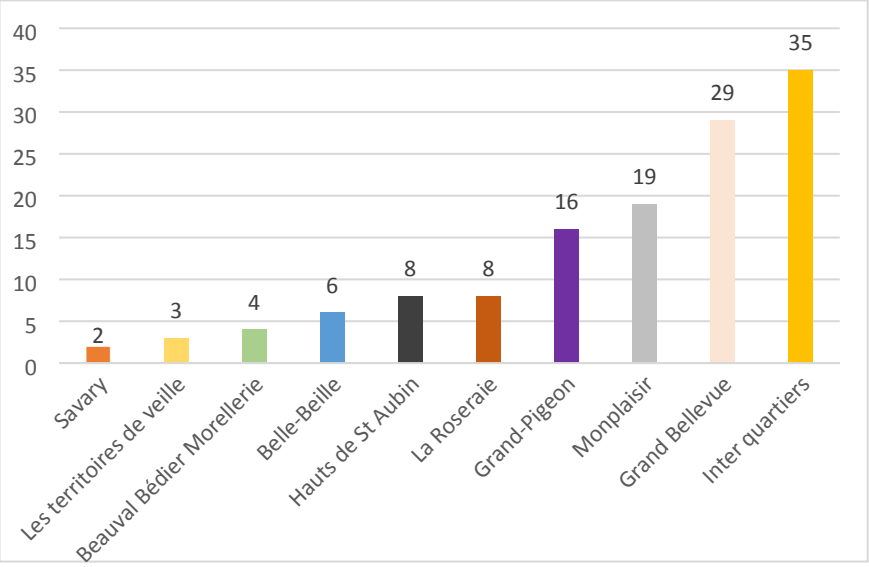

Dans les pages suivantes, nous présenterons pour chaque quartier un bilan quantitatif et financier des actions soutenues, au titre de l'appel à projets 2017.

Beauval – Bédier - Morellerie

Sur le quartier Beauval – Bédier - Morellerie, **4 projets** ont été déposés, les **4 ont été soutenus** par **2 porteurs différents**, pour une somme totale de **21 412 euros,** ce qui représente **1 %** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets contrat de ville

Les Associations
Association pour le Dynamisme de la Morellerie
Les institutions
Ville d'Angers

Financements

	Nombre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun et autres	Total
Pilier cohésion sociale	4	20 412 €	1 000 €	21 412 €

Belle- Beille

Sur le quartier Belle-Beille, **7 projets** ont été déposés, **6 ont été soutenus** par **4 porteurs différents**, pour une somme totale de **56 988 euros**, ce qui représente **2,84 %** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Répartition des actions soutenues par pilier

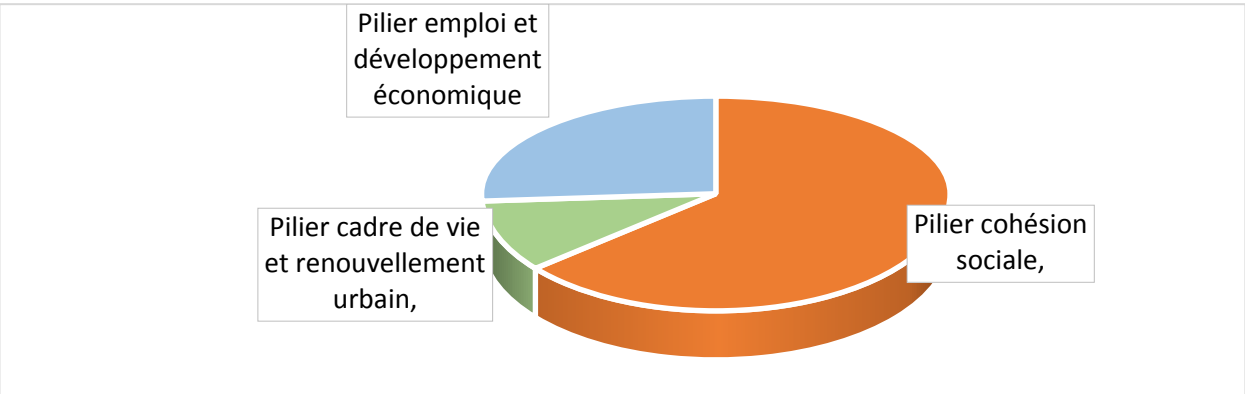

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets :

Les Associations
Filalinge
Mon atout sport
Resto Troc

Les Maisons de quartier
MQ - Centre Jacques Tati

Financements

	Nombre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun	Total
Pilier cohésion sociale	4	22 945 €	13 595 €	36 540 €
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	1	2 724 €	2 724 €	5 448 €
Pilier emploi et développement économique	1	14 000 €	1 000 €	15 000 €
Total	6	39 669 €	17 319 €	56 988 €

Grand Bellevue

Sur le quartier du Grand Bellevue, **40 projets** ont été déposés, **29 ont été soutenus** pour **11 porteurs différents**, pour une somme totale de **460 953 euros**, ce qui représente **23,96 %** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Répartition des actions soutenues par pilier

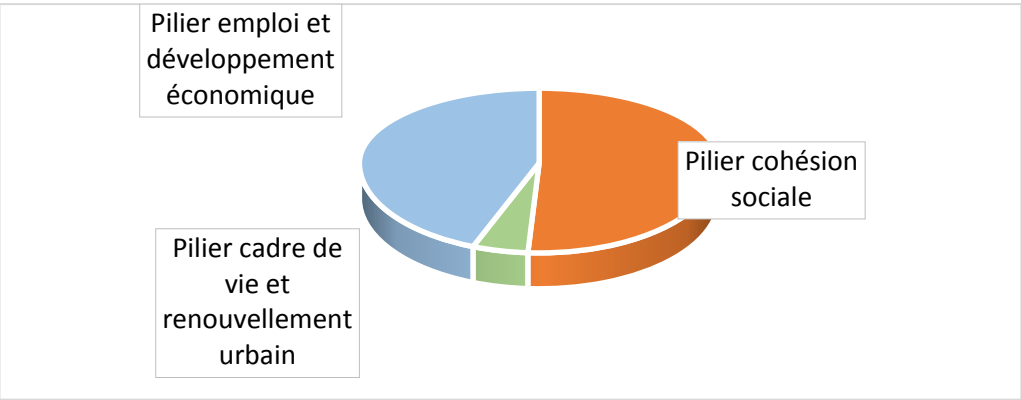

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets :

Les Associations
AJAC Trélazé
ART'M
CLCV
Association des Habitants du Grand-Bellevue
Léo Lagrange Ouest
Planning familial
Régie de Quartier de Trélazé
Relais pour l'emploi
Vivre ensemble

Les Institutions
CCAS de Trélazé
Ville de Trélazé

Financements

	Nombre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun	Total
Pilier cohésion sociale	21	199 394 €	36 175 €	235 569 €
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	2	24 721 €		24 721 €
Pilier emploi et développement économique	6	122 856 €	77 807 €	200 663 €
Total	29	346 971 €	113 982 €	460 953 €

Grand-Pigeon

Sur le quartier Grand-Pigeon, **17 projets** ont été déposés, **16 ont été soutenus** par **3 porteurs différents**, pour une somme totale de **92 760 euros**, ce qui représente **4,64 %** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Répartition des actions soutenues par pilier

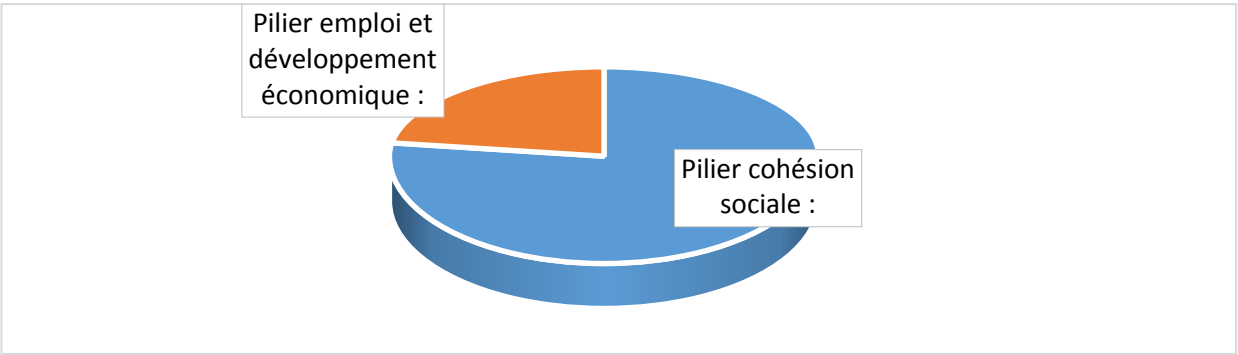

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets :

Les Maisons de quartier
MQ - Centre Marcelle Menet
Maison de quartier des Banchais

Les Associations
Trait d'union

Financements

	Nombre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun	Total
Pilier cohésion sociale	14	58 525 €	12 970 €	71 495 €
Pilier emploi et développement économique	2	18 145 €	3 120 €	21 265 €
Total	16	76 670 €	16 090 €	92 760 €

Hauts de Saint Aubin

Sur le quartier des Hauts de Saint-Aubin, **11 projets** ont été déposés, **8 ont été soutenus** par **3 porteurs différents**, pour une somme totale de **44 245 euros**, ce qui représente **2,21 %** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Répartition des actions soutenues par pilier

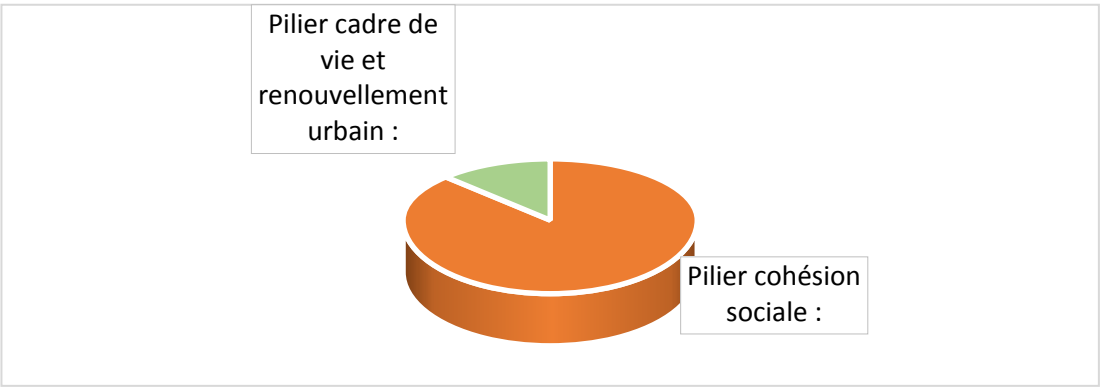

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets contrat de ville

Les Associations
Libro Jardin
Paq la lune

Maisons de quartier
MQ - Hauts de St Aubin

Financements

	Nombre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun	Total
Pilier cohésion sociale	7	35 645 €	2 600 €	38 245 €
Pilier cadre de vie et ren. urbain	1	2 000 €	4 000 €	6 000 €
Total	8	37 645 €	6 600 €	44 245 €

Monplaisir

Sur le quartier Monplaisir, **23 projets** ont été déposés, **19 ont été soutenus** par **13 porteurs différents**, pour une somme totale de **174 302 euros**, ce qui représente **8,71%** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Répartition des actions soutenues par pilier

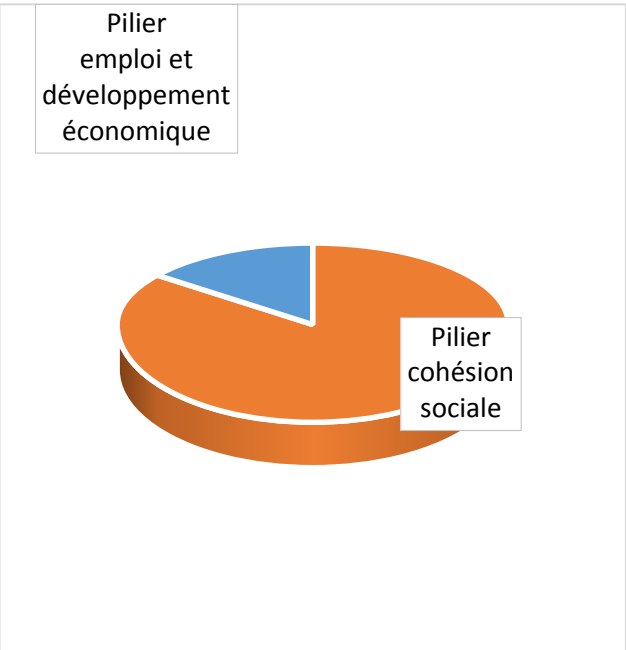

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets contrat de ville

Les Associations
Association des Habitants de Monplaisir
Cinéma parlant
Groupement des Educateurs sans Frontières (GREF)
La forme pour tous
La Paperie
La voix des femmes
Ring Olympique Monplaisir Angers
Toile d'éveil
ATD Quart Monde
CIDFF
Coup de Pouce 49

Les Maisons de quartier
Maison de quartier des Banchais
Maison Pour Tous de Monplaisir

Financements

	Nombre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun	Total
Pilier cohésion sociale	16	101 427 €	45 200 €	146 627 €
Pilier emploi et développement économique	3	22 850 €	4 825 €	27 675 €
Total	19	124 277 €	50 025 €	174 302 €

Roseraie

Sur le quartier Roseraie, **11 projets** ont été déposés, **8 ont été soutenus** par **5 porteurs différents**, pour une somme totale de **48220 euros,** ce qui représente **2,41 %** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets contrat de ville

Les Associations
ASPTT Angers
Cinéma parlant
Intrépide
Karaté Timing Evolution
Les Maisons de Quartier
MQ - Centre Jean Vilar

Financements

	Nombre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun	Total
Pilier cohésion sociale	8	44 605 €	3 615 €	48 220 €

Savary

Sur le quartier Savary, **3 projets** ont été déposés, **2 ont été soutenus** par **2 porteurs différents**, pour une somme totale de **36656 euros,** ce qui représente **1,83 %** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets contrat de ville

Les Associations
Couleurs Brésil

Les Institutions
Ville d'Angers - Education Enfance

Financements

	Nombre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun	Total
Pilier cohésion sociale	2	36 656 €		36 656 €

Inter-quartiers

Sont comptabilisés dans les actions inter-quartiers, les projets qui concernent au moins 2 quartiers prioritaires de l'agglomération. **44 projets** inter-quartiers ont été déposés, **35 ont été soutenus** par **25 porteurs différents** pour une somme totale de **847 076 euros** soit **42,35%** de l'enveloppe globale du contrat de ville.

Compte-rendu des actions mises en œuvre

Répartition des actions soutenues par pilier

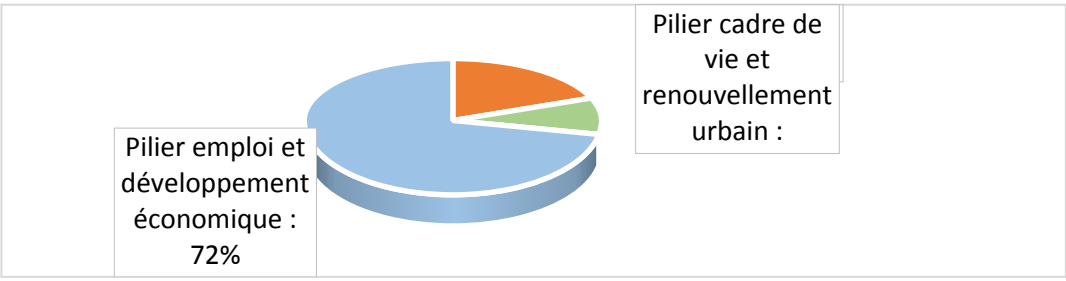

Porteurs de projets mobilisés sur les actions soutenues au titre de l'appel à projets contrat de ville

Les Associations
AFODIL
ALPHA
Apprentis d'Auteuil
APTIRA
ASEA
Cinéma d'Afrique
CLCV
Les Petits débrouillards
Lire Ecrire Compter
Mission locale angevine
Parcours le monde
Passerelle
Planning familial
SCO Rugby
Tremplin travail

Les Entreprises
Actual Carrière
Boutique de Gestion
Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Les Institutions
Angers Loire Développement
Centre Communal d'Action Sociale Ville d'Angers
Ville d'Angers - Mission Cohésion Sociale

Les Maisons de quartier
Maison Pour Tous de Monplaisir
MQ des Banchais

Financements

	Nbre de projets	Subventions CVU	Subventions droit commun	Total
Pilier cohésion sociale	11	111 063 €	56 012 €	169 075 €
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	1	10 800 €	54 968 €	65 768 €
Pilier emploi et développement économique	21	508 833 €	103 400 €	612 233 €
Total	35	629 696 €	214 380 €	843 076 €

3. Rapport d'activité des conseils citoyens pour 2016

Conseil Citoyen du Grand-Bellevue à Trélazé

1. <u>Réunions du Conseil Citoyen et thèmes de travail</u>

06 Janvier 2016, salle du Grand Bellevue :

- Création d'une boite mail à l'intention des habitants et des membres du Conseil Citoyen avec mot de passe.
- Rédaction d'une lettre d'invitation à l'intention de l'Élu de la mairie de Trélazé en charge de l'emploi.

10 Février 2016, salle du Grand Bellevue :

- Rencontre avec Monsieur Grégory Blanc, Maire adjoint en charge de l'emploi, pour débattre des difficultés d'emploi en général, des problématiques particulières rencontrées sur le quartier du Grand Bellevue et plus spécifiquement des problèmes que rencontrent certains jeunes scolaires ou étudiants pour trouver un stage indispensable à leurs études.

18 Février 2016, salle du Grand Bellevue :

Rencontre avec Monsieur Chambrier pour présenter et recueillir les avis consultatifs sur les appels à projet de la politique de la ville.

23 Février 2016, salle du Grand Bellevue :

Etude et avis sur 27 projets politique de la ville.

16 Mars 2016, salle du Grand Bellevue :

Réflexion et échanges sur la forme de communication à mettre en place pour faire connaitre le Conseil Citoyen aux habitants du quartier du Grand Bellevue dans le but de pouvoir s'en saisir.

24 Mars 2016, Mairie de Trélazé

Réunion à la mairie de Trélazé en présence de Monsieur Le Député-Maire, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame la déléguée du Préfet, le représentant de la DIVE, pour présenter la politique de la ville de Trélazé et restituer les suites données aux avis portés sur les projets par le Conseil Citoyen.

20 Avril 2016, salle du Grand Bellevue :

Finalisation d'un flyer à l'intention des habitants pour qu'ils viennent rencontrer les membres Conseil Citoyen : le mercredi 1er juin à 18h, salle du Grand Bellevue.

2mai 2016, salle du Grand Bellevue :

Temps de Formation par les délégués du Préfet Mme Estampe et Mr Brouat sur le fonctionnement et les objectifs du conseil citoyen.

01 Juin 2016, salle du Grand Bellevue :

- Accueil des 'habitants du quartier du Grand Bellevue :
- Peu d'habitants sont venus mais échange sur la problématique de la délimitation du quartier du Grand Bellevue : Les habitants du Petit Bois demandent des animations place des Tilleuls ne se sentant pas concernés par les animations place Picasso, animations pour les habitants du Grand Bellevue dont ils font partie.

20 Juin 2016, salle du Grand Bellevue :

Etude et avis sur la seconde programmation des appels à projets politique de la ville.

30 Août 2016, salle du Grand Bellevue :

Rédaction du rapport d'activité pour l'année 2015 du conseil citoyen du Grand Bellevue de Trélazé.

5 octobre 2016 salle du Grand Bellevue :

- Réunion en présence de Mr Chambrier :
- Quelle démarche suivre pour le remplacement des conseillers citoyens qui ne participent plus aux réunions conformément à l'application du règlement ? → Proposition d'un courrier à leur adresser.
- Réponse à l'enquête ministérielle.
- Demande d'un calendrier des dates de documents à rendre ou réunions dans le cadre de la politique de la ville. Le conseil Citoyen, ayant ses propres réunions, souhaite avoir une lisibilité pour éviter de les multiplier.

16 novembre, salle du Grand Bellevue :

- Compte rendu par les membres du Conseil Citoyen présents au forum National des conseils citoyens à Paris :

→ Problème récurrent à tous les conseils citoyens : se faire connaître des habitants.

- Consultation des documents rapportés par Mme Bagou Wassia. Documents archivés à la Prévention Spécialisée rue Chevrollier, consultables.

7 décembre, salle du Grand Bellevue :

- Interpellation d'un membre du Conseil Citoyen sur les problèmes de chauffage dans son immeuble. Ecoute et discussion avec les habitants présents au conseil citoyen orientation vers la CLCV au centre social Ginette Leroux
- Projet du Conseil Citoyen (en 2017) : se faire connaître des habitants du quartier du Grand Bellevue
- Courriel à adresser à Mme Estampe, déléguée du Préfet sur les possibilités d'une demande financière pour faire un événement festif sur le quartier ayant pour objectifs
  De faire connaître le Conseil Citoyen et de redonner un esprit collectif à la vie du quartier du Grand Bellevue.

2. <u>Participation aux rencontres des Conseils Citoyens :</u>

15 octobre, Maison des Associations à Angers, 9h – 13h30 :

Rencontre départementale des conseils citoyens 5
membres du conseil citoyen du quartier du Grand Bellevue de Trélazé présents à cette rencontre

27 octobre, cité la Villette à Paris 1 journée.

Forum national des Conseils Citoyens.
4 membres du conseil citoyen du quartier du Grand Bellevue de Trélazé présents à ce forum

3. <u>Participation à d'autres réunions d'informations, d'échanges et de réflexions dans le cadre de la politique de la ville.</u>

1 er février et 4 mars, hôtel de la communauté urbaine Angers Loire métropole, 14 h-17h :

Participation aux ateliers de co-construction du référentiel d'évaluation du contrat ville 2
membres du Conseil Citoyen du quartier Grand Bellevue de Trélazé présents.

14 juin, siège de l'AURA, 19h-21h

Présentation de l'observation du contrat de ville réalisée par l'AURA
4 membres du Conseil Citoyen du quartier du Grand Bellevue de Trélazé présents

12 juillet, hôtel de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 16h-18h

Restitution de la co-construction partenariale du référentiel d'évaluation
2 membres du conseil citoyen du quartier du Grand Bellevue de Trélazé présents.

6 octobre, Centre social Ginette Leroux

- Comité de pilotage délocalisé, présence des deux représentants du conseil citoyen du quartier du grand Bellevue de Trélazé.

20 octobre, Centre social Ginette Leroux

- Temps d'analyse partagée 2016 du quartier prioritaire du Grand Bellevue dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération angevine.
  6 membres du Conseil citoyen du quartier du Grand Bellevue de Trélazé présents

21 novembre, hôtel de la communauté urbaine Angers Loire Métropole 18 h-20h

- Echanges, bilan autour du premier rapport d'activité produit (année 2015) par chaque Conseil Citoyen. 2 membres du Conseil citoyen du quartier du Grand Bellevue de Trélazé présents.

4. Participation à des actions et journées citoyennes proposées par la ville de Trélazé

04 Juin 2016, journée citoyenne, quartier du grand Bellevue :

- Participation d'un membre du conseil citoyen en amont pour l'organisation de cette journée citoyenne de Trélazé**.**
- Participation de plusieurs membres du conseil citoyen, à la journée citoyenne du 4 juin : « nettoyage » du quartier du Grand Bellevue.

25 Juin 2016 : Déambulation avec Mr le Député Maire, les Elus, des techniciens de la ville de Trélazé dans le quartier du Grand Bellevue.
Remarque d'un membre du Conseil Citoyen à Monsieur le Député Maire sur la nécessité de travailler sur l'appellation et la délimitation du quartier du Grand Bellevue.

29 Juin 2016 : Visite de l'Assemblée Nationale.

Conseils citoyens angevins

Rappel 2015

L'année 2015 a été celle d'installation des conseils citoyens angevins, installation difficile dans un contexte où mis en place en même temps et parallèlement aux conseils de quartier, les membres ont eu beaucoup de mal à comprendre et s'approprier leur objet. En outre, les précautions prises pour éviter de présenter le contrat de ville sous un angle trop technique n'ont pas été suffisantes et le caractère traditionnellement technocratique de cette politique publique a dérouté de nombreux membres.

Le démarrage de l'activité des conseils a été un peu chaotique puisque le 1er comité de pilotage où ils étaient invités s'est tenu dans le mois qui a suivi leur intronisation et était consacré à la signature du contrat de cille avec le Ministre, donc dans un contexte extrêmement formaliste où ils n'ont pas trouvé leur place. Cette entrée en matière compliquée, conjuguée à un rythme de réunions important avec énormément d'informations à intégrer a découragé dès le début près de la moitié des membres.

C'est à partir de l'automne que les conseils citoyens sont entrés dans une période un peu plus constructive, notamment avec la dynamique « inter-conseils » qui a permis aux membres d'échanger et clarifier leur positionnement vis à vis de l'organisation technique et institutionnelle du CVU.

Les conseils se dotent d'outils pour travailler (janvier / mars 2016)

En janvier 2016, les conseils élaborent en « inter-conseils » la trame commune d'une grille d'analyse pour rendre un avis sur les projets issus de l'appel à projet du contrat de ville. Ce travail d'élaboration d'un outil est l'occasion pour les membres de réfléchir aux enjeux qui leur semblent importants pour leur quartier et donc aux critères des actions à financer pour y répondre.

Toutefois, lors de la prise de connaissance et l'analyse des projets, les membres expriment globalement une certaine déception sur la nature assez traditionnelle des projets, leur faible diversité et la faible diversité des porteurs de projets. Néanmoins, les membres des conseils semblent alors trouver une place plus claire dans la mise en œuvre du contrat de ville.

Un nouvel emballement mal vécu (avril / juillet 2016)

Mais le 3ème comité de pilotage du 7 avril 2016 a marqué un nouveau tournant dans la vie des conseils citoyens angevins. A la déception qu'ils ont ressenti de n'avoir finalement que peu d'échanges sur des sujets sur lesquels ils s'étaient beaucoup investis (1ère programmation, plan emploi), s'est ajoutée pour les membres une certaine incompréhension face à la masse de sollicitations intervenues à ce moment sous forme de saisines (référentiel d'évaluation du contrat de ville, gouvernance de la GUP, observation des quartiers prioritaires, 2ème programmation, rapports annuels) dans des délais courts.

Dans certains conseils, ces saisines nombreuses sur des sujets qui ne correspondaient pas toujours aux préoccupations des membres ont provoqué une nouvelle démobilisation et de nouvelles tensions. C'est donc en effectifs encore plus réduits qu'ils ont abordé ces nouvelles saisines (9 membres de l'ensemble des conseils angevins –sauf celui de Belle-Beille- ont travaillé sur le référentiel d'évaluation, 9 membres également –et en partie les mêmes- ont participé à la réunion de présentation de la démarche d'observation des quartiers prioritaires, l'analyse des projets de la deuxième programmation a été faite en plus petit comité que pour la première et aucun conseil citoyen n'a répondu à la saisine sur la gouvernance de la GUP).

Toutefois, la dynamique « inter-conseils » s'est poursuivie avec la participation de membres de divers conseils à la journée nationale de bilan de la mise en place des conseils citoyens organisée par la

coordination Pas Sans Nous et l'Institut de la Concertation (10 juin) et avec 2 réunions programmées en mai et en juin 2016 sur le thème du rapport annuel des conseils.

En juin, le conseil citoyen de Belle-Beille n'est plus reconnu (par arrêté préfectoral de fin de reconnaissance, ce qui équivaut dans les faits à une dissolution), sur l'argument qu'il connaissait des dysfonctionnements internes graves l'empêchant de jouer son rôle.

Des tentatives de dialogue pour améliorer la relation conseils/institutions (septembre/décembre 2016)

L'automne 2016 a été marqué par plusieurs rencontres destinées à améliorer le dialogue entre les conseils citoyens et les institutions, notamment sous l'impulsion de l'Etat face au constat que ce dialogue restait difficile partout en France. C'est ainsi que le dispositif « la rentrée citoyenne » a permis d'organiser des temps d'échange au niveau départemental (15 octobre), puis au niveau national en présence du Président de la République (27 octobre).

Suite au rapport annuel 2015, une rencontre a été organisée entre les techniciens représentant l'Etat et Angers Loire Métropole et les membres des conseils (21 novembre). Cette réunion a permis d'échanger sur les attentes des conseils et la manière dont les institutions pouvaient ou non y répondre. Si les conseils n'ont pas forcément obtenu satisfaction par rapport à ce qu'ils attendaient, cet exercice de dialogue a permis d'atténuer certaines tensions.

Dans le même temps, les conseils ont été invités à participer aux « temps d'analyse partagée » dans chacun des quartiers prioritaires, sur la base de l'actualisation des données statistiques réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).

L'année s'est conclu par une rencontre « inter-conseils » où les conseils ont tenté de mieux planifier leur travail pour le 1er semestre 2017 (en ayant une plus grande maîtrise de leurs objets de travail) et surtout, constatant que le comité de pilotage était légalement le seul endroit où le dialogue avec les autorités institutionnelles était prévu, ont convenu d'une méthode de travail beaucoup plus axée sur la préparation collective des comités de pilotage.

1- BILAN QUALITATIF

Un apprentissage de la technicité du contrat de ville qui interroge

L'année 2016 a été celle où les membres des conseils se sont concrètement confrontés aux différents aspects opérationnels du contrat de ville (analyse des projets des 2 programmations annuelles, observation, référentiel d'évaluation...). Cet apprentissage a permis aux membres de se familiariser avec la technicité forte de cette politique publique, mais a dans le même temps avivé leurs interrogations sur leur rôle avec le sentiment que plus ils s'appropriaient cette technicité, moins ils étaient en phase avec la réalité vécue par les habitants de leurs quartiers.

Trop de technicité et pas assez de dialogue

Même si la loi qui prévoit la transmission aux membres des conseils citoyens de tous les documents relatifs au contrat de ville est très respectée à Angers Loire Métropole, les membres regrettent que la transmission de ces documents ne s'accompagne pas de temps de dialogue autour des différentes thématiques du contrat de ville.

Ainsi de l'analyse des projets qui se limite à la lecture des dossiers CERFA, document très administratif par nature, qui gagnerait à être éclairée par des échanges directs avec les porteurs de projet, ce qui permettrait aux conseils de donner des avis beaucoup plus précis et donc plus pertinents.

De même, les comités de pilotage qui sont les seuls espaces de dialogue formels sont très contraints par des ordres du jour liés aux diverses procédures en cours, ce qui laisse peu de champs aux membres des conseils pour débattre, proposer et surtout co-construire, alors que la co-construction est la prérogative légale la plus importante des conseils citoyens.

Des questions sur le rôle des conseils vis à vis des habitants

L'intention de la loi créant les conseils citoyens était de favoriser l'implication des habitants dans le pilotage des contrats de ville pour en améliorer l'efficience. Mais dans les faits, la technicité de la politique de la ville et le manque d'espace de dialogue obligent les habitants membres à adopter une posture de techniciens pour pouvoir suivre et répondre aux différentes saisines qui leur sont faites. Cette position tend à les éloigner d'une approche normale d'habitant et l'absence de communication officielle sur l'existence des conseils citoyens, malgré leur demande répétée, ne leur permet même pas de pouvoir être alimentés par des échanges avec les autres habitants des quartiers.

Quand bien même les conseils feraient des démarches de leur propre initiative en direction des habitants, ils se heurtent à la difficulté de pouvoir traduire les procédures techniques du contrat de ville en enjeux concrets correspondant aux préoccupations quotidienne des habitants, et surtout à l'obstacle de pouvoir garantir qu'ils auront la possibilité de faire entendre les attentes éventuellement exprimées par les habitants à cause du manque d'espace de dialogue pour le faire.

Le travail en inter-conseils nécessaire pour se faire entendre

Constatant que les 3 comités de pilotage annuels étaient les seuls espaces de dialogue possibles, avec néanmoins de nombreuses contraintes formelles (timing limité, configuration de la salle souvent rébarbative et peu incitative...), les conseils ont pris le parti de systématiser en inter-conseils la préparation des comités de pilotage pour avoir une prise de parole plus unitaire, plus construite et donc plus efficace. Néanmoins, le temps consacré à ces temps de travail en inter-conseils se fait en partie au détriment du travail par quartier, éloignant encore les membres des conseils des réalités quotidiennes de leur quartier respectif (la faiblesse du nombre de membres dans la plupart des conseils constitue également un obstacle pour ce travail par quartier).

Angers Loire Métropole
83, rue du Mail
BP 80011 – 49020 Angers Cedex 02
Tél. : 02 41 **96 99 22**
Site Internet : www.angersloiremetropole.fr

Création graphique (couverture) : La Fabrique Rouge – Maquette et illustrations pages intérieures : Laurence Vaslin – Impression : imprimerie Ville d'Angers // Angers Loire Métropole.